This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600013472N

MANUEL

ÉLÉMENTAIRE

DE

L'ART HÉRALDIQUE,

MIS A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE;

OUVRAGE NÉCESSAIRE A L'ÉDUCATION, AUX PERSONNES DE QUALITÉ, AUX ARTISTES, AUX LITTÉRATEURS, AUX SAVANTS, AUX VOYAGEURS, ETC.

TRADUIT DE L'ANGLAIS, AUGMENTÉ D'UN GRAND NOMBRE DE FAITS NOUVEAUX ET DE LA COMPARAISON DU BLASON FRANÇAIS AVEC LE BLASON ANGLAIS,

ORNÉ DE 60 FIGURES,

ET SUIVI

D'UNE HISTOIRE ABRÉGÉE DES PRINCIPAUX

Ordres de Chevalerie;

PAR MADAME MORRIS.

Noblesse oblige.
Dieu, ma dame et mon roi.

BRUXELLES,

A LA LIBRAIRIE DE DEPREZ-PARENT,
RUE DE LA VIOLETTE, 15.

1840.

218. c. 11.

À

Sir William Betham,

Chevalier de l'ordre de St.-Patric,

ROI D'ARMES DE TOUTE L'IRLANDE,

SECRÉTAIRE DES RECORDS DU DERNIER PARLEMENT D'IRLANDE, DES RECORDS DE LA TOUR DE BIRMINGHAM, DU CHATEAU ROYAL DE DUBLIN, DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE LA MÊME VILLE, ET DE LA SOCIÉTÉ IBERNO-CELTIQUE D'IRLANDE, MEMBRE DES SOCIÉTÉS ROYALES DES TROIS ROYAUMES, ETC., ETC., ETC.

Hommage d'estime et de haute considération,

De sa très-humble et très-obéissante servante,

MARIE MORREN.

PRÉFACE.

L'invention de la poudre à canon et l'usage des armes à feu ont fait tomber la chevalerie du moyen âge; les révolutions démocratiques ont ôté à la noblesse la plus grande partie de ses prérogatives, et, dans quelques pays, les droits de la naissance sont comptés pour rien.

Mais, est-ce à dire qu'il ne faille connaître ni l'organisation de ces ordres de chevalerie, ni le langage emblématique qui traduisait aux yeux du peuple le pouvoir des familles nobles? L'art héraldique serait inutile, si

tous les pays du monde avaient le même caractère et si l'on pouvait effacer de l'histoire, les gestes et les idées de nos ancêtres. Mais, si vous exceptez les rares républiques de l'Europe et du Nouveau-Monde, ailleurs, et même dans ces pays constitutionnels les plus vantés pour l'égalité entre les citoyens, simple phrase des chartes et des lois fondamentales; ailleurs, vous trouverez ou les droits de la naissance conservés dans les lois et les coutumes, ou les prérogatives de la noblesse encore empreintes dans les mœurs. Les vieilles choses ne s'effacent pas vite; et quand l'humanité a obéi à une même direction donnée pendant dix siècles, on ne peut concevoir que cinquante ans à peine puissent l'anéantir ou la faire oublier. Et d'ailleurs, l'homme est toujours homme; quelle que soit la sévérité de ses principes, il est bien rare que quelques hochets ne plaisent à sa faiblesse et qu'il ne retombe dans ces mêmes erreurs qu'il reprochait si amèrement à ses pères. La réflexion du spirituel baron de Reiffenberg est aussi juste que bien exprimée : « Si à une époque éminemment monarchique on négligeait le blason, notre ère libérale et républicaine, dit-il, l'a remis en honneur. La république et l'émeute, quand elles ont réussi, aiment, en effet, à se forger des armoiries et à les peindre

fastueusement sur les portières de leur carrosse, et tel épicier philosophe qui s'élève avec force contre les préjugés féodaux, ne manque jamais d'usurper un titre dès qu'il en trouve l'occasion. C'est ainsi que les esprits supérieurs qui se moquent des académies où ils ne sont pas reçus font annoncer avec fracas dans tous les journaux qu'ils ont été, à l'unanimité, nommés membres des sociétés savantes de Brive-la-Gaillarde, ou de Monikerede. »

En Angleterre, et dans la plupart des contrées de l'Allemagne, on ne compte pas avoir reçu une éducation complète, si l'on n'a pas appris les premières règles d'un art qui chez nos ancêtres avait une si grande valeur. Les personnes de qualité veulent au moins comprendre les titres de leur famille. La noblesse ne peut pas s'ignorer elle-même; et pour elle, on conçoit facilement que l'art héraldique ne doit jamais être lettre morte. Un livre élémentaire qui explique l'alphabet et les principes du blason, est donc pour les enfants nobles une acquisition indispensable. Les Anglais possèdent sur cette branche d'éducation d'excellents petits traités, et c'est à leur nation que nous avons emprunté celui dont la traduction fait la base de cette publication.

La noblesse ne périt pas plus que la na-

tionalité d'un peuple. Les gentilshommes d'hier ont, certes, de l'intérêt à ne pas se tromper dans le langage de leurs armoiries, et force leur est de suivre fidèlement les préceptes d'un art qui doit être d'autant moins oublié que l'ambition du jour le fait revivre. A ceux-là un recueil élémentaire ne saurait être inutile.

Et d'ailleurs, le blason, après tout, se lie à une foule de sciences et à un grand nombre de connaissances.

Il n'y a point d'histoire sans blason, puisque l'art héraldique a joué pendant tant de siècles un rôle si important et qu'il forme un caractère principal du moyen âge. C'était alors un besoin des mœurs et il est devenu de celles-ci une traduction fidèle. Sa langue, sa poétique et ses lois doivent par cela même être connues et approfondies par l'homme qui prétend comprendre l'histoire.

L'antiquaire et le savant ne peuvent l'ignorer davantage. Lisez donc ce langage mystérieux que nos ancêtres sculptaient sur leurs meubles, qu'ils dessinaient sur leurs manuscrits, qu'ils peignaient sur les banderolles de leurs armures ou sur les bannières de leurs écuyers, comprenez cela sans posséder la clef de la langue emblématique dont ils faisaient usage comme d'une mon-

naie courante. Interprétez les anciennes médailles, les sceaux des souverains ou des communes, les monnaies, les chartes, les titres authentiques des corporations et des familles, et vous appelez incessamment à votre secours l'art hiéroglyphique du moyen âge. La numismatique ne saurait être sans lui.

La hiérologie elle-même ou la science des choses sacrées a besoin du blason. Nous ne parlons pas ici de ceux qui ont donné à Jésus-Christ un écu d'argent à une croix de gueules chargée d'un crucifix d'or et accompagnée de deux escourgées ou fouets de gueules; ce sont là, dit M. de Reiffenberg, d'innocentes folies qui ne méritent aucune réfutation sérieuse. Mais nous parlons des usages que l'on suit encore aux investitures des prélats et des papes. Chaque abbé, chaque évêque, archevêque ou cardinal, chaque pape, chaque corporation religieuse a ses insignes et ses armoiries, et ces signes ont leur valeur et sont combinés d'après les règles d'un art qui, par cela même, est encore nécessaire aujourd'hui. Les processions, ces cérémonies pompeuses du culte catholique, les jubilés dont la Belgique a donné de si splendides exemples, sont des restes des temps féodaux et leur organisation demande la connaissance des règles héraldiques.

Il en est de même, lors de ces grandes fêtes nationales qui deviennent des époques dans l'histoire, comme les sacres des rois, les couronnements des souverains, les joyeuses entrées, les prestations des serments de fidélité aux chartes, aux constitutions, aux lois fondamentales. Alors, les armoiries des royaumes sont fixées, les pavillons nationaux déterminés, les insignes de la couronne établis; alors, l'ordre des préséances est réglé et dans toutes ces choses, l'art héraldique joue le premier rôle et impose ses lois. La marine, dans la connaissance des pavillons, en a besoin tous les jours.

Le littérateur, le romancier, l'interprète de nos vieilles chansons qui nous ont conservé les joviales idées et les adages si énergiques de nos aïeux, ne peuvent se passer de l'*art royal*. Walter-Scott, tout aussi bien que l'auteur de Don Quichotte, ont puisé dans les archives du blason à pleines mains, et leurs descriptions ou leurs parodies, si palpitantes d'intérêt, perdraient sans cette circonstance leur charme principal, cette vérité de l'époque sans laquelle il n'y a pas d'illusion. Les tournois, les duels, les créations de chevalier semblent se passer sous nos yeux, et nous comprenons parfaitement et le but et la signification des céré-

monies ou des usages. si nous nous sommes rendus un compte exact des préceptes de la science du blason.

Le blason a laissé ses empreintes au front des édifices gothiques, ces chefs-d'œuvre de patience et d'art; il imprime encore ses armoiries sur les grands monuments des capitales, et l'on hésiterait d'en déclarer la connaissance indispensable au voyageur ? Mais, comment donc lire sur les cathédrales, les églises, les maisons de ville, les édifices publics ou privés, la date de leur construction ou celle de changements qu'ils ont subis, si l'on ignore l'alphabet de leur langue? Et les tombeaux, les pierres sépulcrales n'ont-ils pas aussi leur éloquence dans ces élégantes armoiries parlantes qui nous révèlent les noms et les titres de ceux qui reposent sous leurs dalles; les cryptes, les cimetières, les temples parlent à celui auquel le blason n'est pas inconnu; ils n'ont que le froid souvenir de la mort pour celui qui ne le connaît pas. Visitez alors cette vieille Angleterre où les édifices publics vous offrent des milliers d'armoiries, où les musées regorgent d'antiquités de toute espèce, où tous les héros du moyen âge sont représentés armés de pied en cap, où l'histoire de la guerre est réalisée par les armes de tous les âges et de tous les pays, et sans

la connaissance du blason, votre intelligence souffre et votre cœur est vide; l'histoire est muette pour vous.

Ces faits même prouvent l'importance de l'art héraldique pour les beaux-arts et notamment pour l'architecture, la sculpture, la peinture, la gravure, l'art du coloriste, etc. Les arts nous retracent les images de nos aïeux, ils nous font vivre à leur temps, et nous sommes condamnés à ne pas converser avec eux, à ne pas les comprendre, si nous ignorons ces emblèmes qui étaient à leur époque si pleins d'idées. Un peintre qui représenterait mal les armoiries de son héros, qui ne suivrait pas les préceptes de l'agencement des couleurs ou des émaux, commettrait une faute non moins grave que s'il faisait, à l'exemple d'un bourgmestre d'Utrecht, représenter le siége de Jérusalem par des croisés armés de fusils et suivis de batteries de canons.

On l'a déjà dit, l'art héraldique ne doit pas rester inconnu au naturaliste, au zoologue, au botaniste, au minéralogiste, car nos ayeux ont préféré certains animaux, certaines plantes, certains minéraux à d'autres, sans doute parce qu'ils avaient des raisons pour cela, et c'est ainsi que nous nous faisons une meilleure idée de l'usage de ces êtres, à ces époques reculées, ou

que nous apprécions mieux les opinions qu'on avait alors d'eux et de leurs qualités, si nous consultons le rôle qu'ils jouent dans les armoiries et les circonstances où on les représentait. L'histoire des fleurs de lis employées dans les armoiries de France nous en offre un exemple dans ce manuel.

Dans ce siècle d'industrie, où l'intérêt d'une chose se mesure par l'argent qu'elle rapporte, il y a bien des gens qui crieraient anathème au blason, si le blason n'était pas utile à quelques métiers, ou, comme on le dit à présent, à la technologie. Les meubles, les pendules, les tentures, les étoffes, en un mot l'ameublement complet d'une maison à la mode doit être du style du moyen âge. Là, se trouvent ainsi force armoiries et chevaliers, écus et lambrequins de toutes couleurs, pièces honorables, supports, casques ou couronnes de toutes façons; mais là aussi, sous peine de se voir ridiculiser par le premier érudit, il faut que les règles soient suivies ponctuellement et que l'art héraldique commande. De là, la nécessité pour les artistes de prendre connaissance d'un ouvrage où les lois de l'art héraldique sont clairement exposées.

Nous pourrions étendre encore cette énumération des classes de la société qui ne peuvent rester étrangères à l'art du blason,

mais nous pensons que ces considérations suffisent pour en faire ressortir l'importance. Nous espérons qu'on voudra bien accueillir favorablement le travail que nous publions aujourd'hui et dans lequel nous avons surtout voulu établir avec netteté, clarté et précision les règles de l'art, à peu près comme on le fait dans les meilleurs traités anglais. Toutefois, nous avons eu en vue la France dont le blason diffère beaucoup de celui des Iles Britanniques, et nous osons croire que le soin apporté par nous dans leur comparaison mutuelle sera apprécié par les juges compétents.

PREMIÈRE PARTIE.

ART HÉRALDIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA SCIENCE HÉRALDIQUE EN GÉNÉRAL.

Le blason, la science ou *l'art héraldique* est la science qui apprend à expliquer en termes convenables tout ce qui a rapport aux armoiries, ainsi que la manière de meubler, c'est-à-dire de disposer avec régularité les différentes armes sur un écusson.

Il enseigne en outre tout ce qui traite de la marche des processions solennelles et autres cérémonies publiques qui ont lieu aux installations de chevaliers, aux créations des pairs en Angleterre, aux mariages, baptêmes, couronnements et funérailles des princes, etc.

Les armes ou armoiries, nommées aussi quelquefois cottes d'armes, sont des témoignages héréditaires d'honneur, formés de certaines couleurs ou par des figures déterminées qui ont été accordées par un prince souverain en récompense d'une valeur militaire signalée ou de quelques services publics. Elles servent à marquer l'extraction et les alliances de celui qui les porte, et à distinguer les états, les villes, les sociétés civiles, ecclésiastiques, militaires, etc.

La science héraldique est plus ancienne qu'on ne le pense généralement. Il paraît qu'elle a été connue dès les premiers siècles. Homère, Virgile, Ovide représentent leurs héros ayant leurs boucliers ornés de différentes figures par lesquelles on les reconnaissait facilement sur le champ de bataille. Un des plus grands conquérants, cités dans l'histoire ancienne, récompensait ainsi la bravoure : Alexandre le Grand, quand il voulait honorer ceux de ses capitaines ou de ses soldats qui avaient accompli quelque action glorieuse, quand il voulait exciter l'admiration des autres, leur accordait certains signes qu'ils portaient sur leurs armes ou sur leur bannière. Il ordonnait en outre que nul autre dans tout l'empire, ne s'arrogeât le droit de donner ces signes ou de les porter sur ses armes. Cette prérogative lui était exclusivement réservée.

C'était là une noblesse personnelle, mais les armoiries héréditaires ne remontent pas à une si haute antiquité. Camden, Spelman et les hérauts anciens les plus judicieux sont d'accord que les armoiries héréditaires des familles ne furent pas en usage avant la fin du onzième siècle. On ne trouve pas avant l'année 1150, d'auteurs qui aient parlé du blason, et généralement on attribue aux Français l'art d'expliquer les armoiries.

On nomma ces signes honorifiques, des armes ou des armoiries, parce qu'ils étaient principalement et originairement portés par des gens d'armes, à la guerre et dans les tournois. Ils les faisaient peindre, graver ou sculpter sur leurs boucliers, écus, bannières et autres instruments de guerre. On appelait encore ces signes des cottes d'armes, parce que les anciens avaient coutume de les faire broder sur les cottes qu'ils portaient au-dessus de leurs armures, comme les hérauts le font encore de nos jours. C'étaient surtout les chevaliers qui se rendaient aux tournois, qui prenaient diverses marques pour se reconnaître entre eux; aussi les croisades ont-elles beaucoup servi à répandre la science héraldique. « Une lance, dit le Dictionnaire des origines, une épée enlevée dans un combat ou dans un tournoi; un château, une tour, les créneaux ou les palissades de quelques remparts, forcés ou défendus; le parti, le taillé, le tranché, qui

peut exprimer les coups dont l'écu du chevalier aurait été fendu, ou coupé en divers sens, et autres faits semblables, ont donné l'origine aux différentes pièces des écus, et ces pièces, répétées plusieurs fois, marquent le nombre des exploits qui ont été renouvelés par le chevalier; de là vient que quelques-uns les ont pris sans nombre. Comme les hérauts d'armes étaient tenus de caractériser les armes de ceux qui voulaient entrer en lice dans les tournois, ou, pour mieux être entendu, si l'on veut que je dise, avec Nicot, comme les hérauts, en *blasonnant* les armoiries d'un prince ou autre, récitaient la haute et prudente signification du blason d'icelui, y ajoutant ses louanges et hasardeuses entreprises, il fallait que ces hérauts fussent versés dans la science du blason qui de là a été nommé *l'art héraldique.* »

CHAPITRE II.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'ARMOIRIES.

Les armoiries sont de différentes espèces; elles se distinguent par des noms différents, afin de désigner le motif pour lequel on les porte. Ainsi il y a des armoiries de *souveraineté,* de *prétention,* de *concession,* de *communauté,* de *patronage, de famille, d'alliance,* de *succession* et *d'élévation.*

Les *armoiries de souveraineté* dites encore de *domination* sont celles que les empereurs, les rois, les états souverains portent constamment, étant liées, pour ainsi dire, aux territoires, royaumes et provinces qu'ils possèdent. Telles sont les armes d'Angleterre, de Belgique, d'Espagne, de France, etc.

Les *armoiries de prétention* sont celles de tels royaumes, territoires ou provinces à la possession desquels un prince ou seigneur a des prétentions et qu'il ajoute aux siennes propres, quoique ces royaumes ou territoires appartiennent à un autre prince ou seigneur. C'est ainsi que jusqu'à l'année 1800, le roi d'Angleterre portait les armes de France écartelées avec celles d'Angleterre, quoiqu'il n'eût aucune possession dans le premier de ces royaumes. L'Espagne écartelait ses armes de celles du Portugal et de Jérusalem, pour indiquer ses prétentions sur ces états. Le Danemarck écartelait les siennes avec celles de Suède, etc.

Les *armoiries de concession* ou d'*augmentation d'honneur* sont des armoiries entières ou bien des figures données par un prince en récompense de quelque service signalé. Par exemple, lord Heathfield, celui qui défendit si bravement Gibraltar, obtint la permission du roi d'ajouter cette forteresse sur l'écusson des armes de sa famille.

Les *armoiries de communauté* sont celles

des évêchés, des villes, des universités, des sociétés, des compagnies et d'autres corporations.

Les *armoiries de patronage* sont celles que les gouverneurs de provinces, les seigneurs de manoirs, les bénéficiers, etc., ajoutent à leurs armes de famille, pour indiquer leur supériorité, leurs droits ou leur juridiction. Ces armes ont introduit dans l'art héraldique les châteaux, les portes, les roues, les charrues, etc., etc., etc.

Les *armoiries de famille* ou les *armes paternelles* sont celles qui appartiennent à une seule famille et la distinguent de toutes les autres. C'est un délit pour toute autre personne de porter ces armes et le fait est punissable par l'autorité souveraine ou les lois.

Les *armoiries d'alliance* sont celles que des familles ou des personnes privées adjoignent à leurs armes propres pour désigner les alliances qu'elles ont faites par le mariage. Cette sorte d'armoiries est introduite dans un écusson de prétention, ou portée par celui ou par ceux qui ont épousé de riches héritières.

Les *armoiries de succession* sont celles qui sont adoptées par ceux qui héritent d'une seigneurie, d'un château, etc., soit par testament, soit par donation, lesquelles sont palées ou écartelées avec les leurs propres. Cela multiplie les titres de quelques familles par néces-

sité et non par ostentation, comme on se l'imagine quelquefois.

Les *armoiries d'élévation* sont celles que le caprice d'un parvenu de basse extraction adopte sans titre légal, lorsqu'il a fait fortune. On nomme cependant encore de cette même dénomination les armoiries que l'on prend de son propre droit, avec l'approbation toutefois du souverain et du roi d'armes.

On peut encore envisager les espèces d'armoiries sous d'autres points de vue, et elles en acquièrent des désignations particulières. Par exemple on appelle :

Armoiries pures ou *pleines*, celles où il n'entre aucun mélange, celles que portent les aînés des familles ou maisons et telles que leurs ancêtres les ont portées toujours ;

Armoiries brisées, celles qui ont été augmentées de quelques pièces par les cadets qui ont ainsi voulu se distinguer de leurs aînés ;

Armoiries chargées, celles où l'on a ajouté d'autres armoiries par substitution ou concession, comme nous l'avons vu plus haut.

Armoiries substituées ou *de substitution*, les armoiries qui ôtent la connaissance d'une famille ; car, par la substitution des biens et des armes, faite à une personne, elle est obligée de quitter son nom et ses armes, et de prendre celles du substituant par héritage ou par mariage.

On appelle aussi :

Armoiries parlantes, celles où il y a quelques pièces ou meubles qui rappellent le nom de la famille. Par exemple, la famille des Raepsaet, en Belgique, porte un nom qui signifie *graines de navet.* Les armes portent un navet en fruit avec l'inscription *in semine virtus.* Ces exemples abondent.

Armoiries à enquère, celles qui ont un champ de métal avec des pièces ou meubles également métalliques, ou qui ont un champ de couleur avec des pièces de couleur, etc., toutes conditions contraires aux règles de l'héraldique. Ces sortes d'armoiries sont dites à enquère parce qu'il faut s'informer pourquoi elles sont ainsi.

Maintenant, nous allons passer aux parties essentielles des armes, c'est-à-dire à l'étude de l'écusson, des couleurs, des charges et des ornements.

CHAPITRE III.

DE L'ÉCUSSON.

L'écusson, l'écu, le bouclier est le champ ou le fond de l'armoirie sur lequel sont représentées les figures, les pièces ou les meubles qui se trouvaient autrefois sur les cottes d'armes. Ces marques distinctives se plaçaient en effet, sur les boucliers, avant qu'on eût adopté

l'usage de les peindre sur les bannières, les étendards, les drapeaux ou les cottes d'armes mêmes. De là vient la coutume de nommer bouclier ou écusson le champ ou le fond sur lequel on blasonne les armoiries.

Ces boucliers ou écussons n'ont pas toujours eu la même forme, ils ont varié d'après les temps et les nations. Quelques anciens écussons avaient à peu près la forme d'un fer à cheval, d'autres étaient triangulaires et un peu arrondis vers le bas. Ceux des chevaliers bannerets, c'est-à-dire ceux qui avaient droit de bannière à la guerre, étaient carrés.

La forme des écussons modernes varie encore. Ainsi ceux des Italiens, surtout des ecclésiastiques, sont ovoïdes ou elliptiques. Les Anglais, les Français, les Allemands, les Belges et les autres nations ont leurs écussons de forme diverse, d'après le goût du peintre ou du sculpteur. En général, l'écusson moderne a la figure 1re.

Les écussons des femmes portent aussi le nom de boucliers. Ceux des demoiselles, des veuves et des dames nobles de naissance, mais mariées à de simples gentilshommes, prennent la forme en lozange ou en diamant taillé.

Chaque point de l'écusson a sa dénomination particulière. Les héraldistes y distinguent neuf points différents, afin de pouvoir nettement déterminer les positions des meubles ou pièces qu'il porte.

La figure 1re représente ces points :

A. Le chef de dextre ou le chef du côté droit.

B. Le chef du milieu.

C. Le chef de sénestre ou le chef du côté gauche.

D. Le point d'honneur.

E. Le point de face.

F. Le point du nombril.

G. La base de dextre ou la base de droite.

H. La base du milieu.

I. La base de gauche ou de sénestre.

Les côtés de l'écusson sont déterminés de la manière suivante :

Le côté droit de l'écusson ou le côté opposé à la main gauche de la personne qui regarde l'écu, est le côté *dextre* et l'autre côté est le *sénestre* ou le gauche.

CHAPITRE IV.

DES COULEURS.

On entend par *couleurs* les différentes nuances des armoiries, nuances qui sont propres aux écussons et à leurs supports. On nomme encore ces couleurs des *émaux*. Le mot *émail* viendrait de l'italien *smalto*, mais il y a des auteurs qui le font remonter à une origine plus reculée. Ainsi ils le dérivent de l'hébreu *hhasmal* qu'on a traduit par *electrum* ou ambre, sorte de pierre précieuse odorante ou

matière composée d'or et d'argent. Dans la basse latinité on disait *smaltum* d'où le mot *émail*. Anciennement, c'était en émail que les chevaliers faisaient représenter sur les écus, les boucliers ou les cottes d'armes, les figures ou pièces de leurs armoiries; l'émail était à l'abri des intempéries de l'air et se préparait de différentes couleurs, ce qui permettait de les distinguer dans les tournois Il ne faut pas confondre les couleurs de l'écu, avec les couleurs de la livrée. Les livrées que les chevaliers faisaient porter à leurs gens et qui subsistent encore dans les maisons royales ou nobles, ont pour origine les couleurs des robes des dames présentes aux joutes et aux tournois, couleurs adoptées par les chevaliers qui affectionnaient ces dames.

Nous allons examiner successivement les couleurs ou les émaux. Il y d'abord deux *métaux*, ce sont l'*or* et l'*argent*.

1° L'*or* ou le *jaune*. En Angleterre, sur les armes des princes, l'or prend le nom de *soleil*, sur les armoiries des pairs le nom de *topaze* et sur celles des membres de la chambre des communes celui d'*or*.

On exprime l'or sur les gravures non coloriées par des petits points, comme le montre l'écusson figure 2.

L'or signifie richesse, force, foi, pureté, constance.

2° L'*argent* ou le blanc. Les Anglais nomment l'argent des écus des princes, *lune; perle,* celui des armoiries des pairs et *argent,* le blanc des armoiries des membres de la chambre des communes.

On représente l'argent sur les gravures noires par une surface blanche. Voyez l'écusson fig. 8.

L'argent signifie innocence, blancheur, virginité.

Les cinq autres teintes sont des couleurs ou des émaux proprement dits. Savoir :

3° Le *rouge* est nommé encore *gueules*, en latin *gulæ, gularum,* ou *color coccineus.* On a fait venir ce mot de gueules du persan *gul* qui signifie rouge, parce que le rouge, du temps des croisades, aurait été emprunté des Orientaux, mais il est plus rationnel de faire dériver le mot de gueules du latin *gulæ,* la bouche des animaux, la gueule des bêtes féroces. Aussi les Français écrivent-ils gueules avec un s.

En Angleterre, le rouge prend le nom de *Mars* sur les armes royales, de *rubis* sur celles des pairs et de *gueules* sur celles des membres de la chambre basse.

Dans les gravures, on désigne le rouge ou les gueules par des lignes perpendiculaires, comme on le voit figure 4.

Les gueules signifient le courage, la hardiesse, l'intrépidité.

4° Le *bleu* est nommé *azur* dans l'art héral-

dique. Le mot azur est d'origine arabe, il signifie pierre bleue, le *lapis lazuli* avec lequel les peintres préparaient la belle couleur céleste et qui autrefois se vendait au poids de l'or ; le terme arabe est *Al-lazard.*

Dans les gravures en noir, l'azur se dénote par des lignes horizontales, comme le montre l'écusson figure 5.

En Angleterre, l'azur des armes royales s'appelle *Jupiter,* celui des pairs *Saphir,* et *Azur* celui des armes des membres de la chambre des communes.

L'azur est le symbole de la douceur, de la beauté, de la noblesse et de la félicité éternelle.

5° Le *pourpre,* en latin *purpura, conchylium* est venu, à ce qu'il paraît, de ce que l'argent des écussons, par suite du temps, passe au rouge ou acquiert une teinte purpurine. Vulson de la Colombière, dans son livre de la science héroïque, lui donne cette origine.

Chez les Anglais, le pourpre des armes royales s'appelle *Mercure,* celui des pairs, *amethyste,* nom d'une pierre fine, et celui des armes des membres de la chambre des communes, *pourpre.*

Il se désigne dans les gravures non coloriées par des lignes obliques, allant du chef sénestre à la base de droite, comme on le voit fig. 6.

Le pourpre signifie la dignité, la puissance, la souveraineté.

6° Le *vert* est appelé *sinople* dans l'art héraldique. Ce terme vient du nom de la ville de Sinople en Asie, où l'on faisait un grand débit de la couleur verte. En Angleterre, le sinople des armoiries des princes est désigné par *Venus*, celui des pairs par le mot *d'émeraude* et le sinople des membres de la chambre des communes est nommé simplement *vert*.

On le représente dans les figures en noir par des lignes obliques allant de gauche à droite, c'est-à-dire du chef de dextre à la base de sénestre sur l'écusson.

Le sinople est le symbole de l'amour, de la jeunesse, de la beauté, de l'abondance, de l'espérance, de la jouissance, de la liberté.

7° Le *noir* est nommé *sable* dans la science des armes. L'origine de ce mot de sable est confuse. L'opinion la plus vraisemblable c'est que ce mot vient de celui de *Zabula* qui signifiait une martre zibeline dont les plus recherchées ont le poil d'un beau noir brillant de jais. On a prétendu aussi que le sable de forge, terre noire et humide, servait aux peintres chargés de donner cette couleur aux écussons.

Le sable des armoiries royales en Angleterre se nomme *Saturne*, celui des pairs *diamant* et le mot *sable* s'applique au noir des écussons des membres de la chambre populaire.

Le sable se dessine, quand il ne se peint pas, par des lignes perpendiculaires croisant à

angle droit des lignes horizontales; figure 8.

Il est le symbole de la science, de la modestie, de l'affliction, de l'obscurité.

L'héraldique anglaise ajoute encore à ces couleurs ou à ces émaux :

8° L'*orange*, moins usité, qui se dessine par des lignes diagonales allant du chef de sénestre à la base de droite et traversées par des lignes horizontales;

9° La *couleur* de chair ou la *carnation*, dite encore *sanguine*. On la représente par des lignes croisées qui partent les unes du chef de sénestre pour aller à la base de dextre et les autres du chef de dextre allant à la base de sénestre; fig. 9.

En France, la première de ces couleurs n'est pas admise, et la seconde sert à peindre les parties du corps humain, comme les pieds, les mains, le visage, etc.

Quant aux animaux, aux plantes, aux fruits, on les représente avec leurs couleurs naturelles qu'on appelle alors *propres*, ou bien ils ont une des teintes précédentes et alors on dessine ces dernières de la manière désignée plus haut.

La distinction des métaux et des couleurs s'applique encore à certains meubles ou charges circulaires. Ainsi on nomme *besant* une pièce ronde d'or ou d'argent avec laquelle on charge souvent l'écu. Ces besants signifient des pièces de monnaie frappées à Byzance, au-

jourd'hui Constantinople, et indiquent la part prise aux croisades par le possesseur d'armoiries à besants. Les besants se distinguent des *tourteaux* en ce que ces derniers meubles, aussi ronds et plats, sont en couleur. Les tourteaux puisent leur origine dans les gâteaux ou pains que les anciens préparaient pour les sacrifices et qu'on nommait *tartæ* en latin.

CHAPITRE V.

DES FOURRURES.

Les fourrures représentent les peaux velues de plusieurs animaux préparées pour servir de doublure aux robes et aux costumes des fonctionnaires de l'état, de l'église, de la magistrature, de l'enseignement, etc.

Autrefois les écussons étant entourés de fourrures, on les emploie encore aujourd'hui dans le blason où elles signifient la grandeur, l'empire, l'autorité.

En France, on ne distingue que deux sortes de fourrures, le *vair* et *l'hermine;* en Angleterre, il y en a davantage.

L'*hermine* (*pellis mustelæ albæ*) est une fourrure blanche ou un champ d'argent, chargé de mouchetures de sable, les queues terminées par trois poils, comme en la figure 10.

Hermine vient, à ce qu'il paraît d'*Hremins*, nom ancien des *Arméniens*. L'Arménie est un pays où se trouve abondamment l'espèce de belette nommée aujourd'hui hermine et dont la peau est toute blanche hormis le bout de la queue qui est noir, de sorte que lorsque les peaux sont cousues ensemble, le fond est blanc avec des macules noires triangulaires.

L'hermine signifie par excellence l'autorité ou la puissance.

La *contre-hermine*, que les Anglais distinguent de l'hermine en prenant ce dernier mot au pluriel (*ermine-ermines*) est la même chose que l'hermine, mais le fond est de sable et les mouchetures sont blanches ou d'argent, comme on le voit aux draps mortuaires qui décorent les églises catholiques, à la fête des âmes, le 2 novembre.

Les Anglais nomment *Herminois* l'hermine où le champ est d'or et les mouchetures noires.

Le *vair* est une fourrure faite de pièces d'argent ou blanches et de pièces bleues, coupées en forme de petits écussons ou de clochettes et placées en lignes rangées, ou *tires*, pièces opposées les unes aux autres de manière que la base des clochettes blanches est opposée à celle des bleues, comme le montre la fig. 11.

Le *vair* a ordinairement six rangées ou *tires;* s'il y en a plus ou moins, le nombre doit être exprimé et l'on doit mentionner aussi les cou-

leurs si elles diffèrent de celles qui sont ordinairement employées. Quand il y a six tires, le vair est dit *menu-vair*.

Le *contre-vair* est une fourrure de vair dont les pointes du premier rang sont appointées avec celles du second et les pointes du troisième rang avec celles du quatrième, de sorte que les bases du deuxième rang sont posées sur celles du troisième.

L'étymologie de ce mot vair est assez douteuse. Nicot le fait dériver du mot latin *varius*, ce qui est varié, ce qui est de diverses couleurs. Aldrovande explique pourquoi le vair est une fourrure, en faisant venir ce mot du nom de *varus*, c'est-à-dire une espèce d'écureuil dont la peau du ventre est blanche et celle du dos d'un gris d'ardoise bleuâtre.

Les Anglais ont encore une fourrure qu'ils appellent simplement *peau*; c'est une hermine, mais l'écusson est de sable et les mouchetures d'or.

Pour eux, le vair est un *vair à pots à l'eau*, quand l'écu est chargé de pots placés vis-à-vis l'un de l'autre et dont les anses sont opposées. Il ne peut être que de deux couleurs. Ces pots sont des tasses où l'on boit et ce mot vient de *poculum*, espèce de soucoupe.

CHAPITRE VI.

DES PARTITIONS DES ÉCUS.

Les écussons sont tantôt d'une seule couleur, tantôt de plusieurs. Quand ils sont d'une seule couleur, comme lorsqu'un métal, une couleur ou une fourrure est uniformément étendue sur leur surface, on dit que la couleur est *prédominante*. Mais les écussons qui offrent plus d'une couleur, ont leur champ partagé par des *lignes* ou des *partitions* qui reçoivent différents noms d'après leur direction.

Ces partitions sont ou *droites* ou *brisées*. Les brisées peuvent être *courbes*.

Les partitions droites sont de quatre espèces :

1° Le *parti* est une ligne droite qui divise l'écu perpendiculairement du sommet à la base (fig. 12).

2° Le *coupé* est une ligne horizontale qui divise l'écu en deux parties, l'une supérieure, l'autre inférieure (fig. 13).

3° Le *tranché* est une ligne diagonale droite, c'est-à-dire qui va de gauche à droite (fig 14).

4° Le *taillé* est une ligne diagonale gauche ou allant de gauche à droite (fig. 15).

Les lignes ou partitions brisées ou courbes sont plus nombreuses. On appelle encore ces lignes des *listels*. On distingue :

1° L'*engrêlure* ou *listel engrêlé*, c'est-à-

dire bordé de petites dents laissant entre elles des intervalles creux et arrondis, comme le représente la figure 16. Voici comment Gastelier de la Tour, dans son Dictionnaire héraldique, raconte l'origine de l'engrêlure : « On dit que Henri de Saint-Chamans, gouverneur de Thérouane, de Verdun et de Marienbourg, lieutenant du roi en Limousin, porta le premier au haut de l'écu de ses armes, cette engrêlure, que Henri II lui permit d'y ajouter, pour marque d'honneur, après avoir défendu vaillamment Thérouane en 1553 contre une armée formidable qui fut obligée de se retirer. Cette engrêlure représente une *palissade* qu'il fit mettre devant la brèche du rempart de la place, avec des gabions et des fascines derrière, où par un feu continuel, il trouva le moyen d'empêcher l'escalade, et soutint l'assaut avec une ardeur martiale. Ses descendants ont continué de porter dans leurs armoiries cette engrêlure comme un trophée de la mémorable action de leur aïeul. »

2° L'*engrêlure renversée* ou *retournée*. La même ligne que l'engrêlure dont nous venons de parler, mais retournée comme en la fig. 17.

3° L'*ondé ou l'ondulé;* la *ligne ondée*, etc. ce sont des sinuosités curvilignes, alternativement concaves et convexes. C'est une imitation des ondes de la mer. fig. 18.

4° Le *nébulé;* ce sont des sinuosités plus profondes, imitant des nues; fig. 19. Ces lignes

sont rangées en fasces ou en bandes où figurent d'autres pièces. Il y a ainsi un nébulé fascé d'argent et de gueules, d'or et de gueules, de sable et d'argent, etc.

5° Le *crénelé* ou ligne à créneaux. Le créneau est une entaillure carrée et vide entre deux saillies carrées qu'on nomme aussi *merlons*. On voit des créneaux au haut des tours très-anciennes. La ligne crénelée est figurée figure 20. Du Cange prouve que le mot créneau vient du gaulois *carneau, quarnellus*, fenêtre carrée, parce que les créneaux sont comme des fenêtres carrées d'où les soldats, du haut des tours, tirent sur les ennemis. D'autres ont fait dériver le créneau du latin *crenellum*, fente, crénelure, ou de *cran*, entaillure.

On doit déterminer dans les armoiries le nombre des créneaux de la ligne ou de la partition crénelée.

6° Le *déchiqueté;* lorsque les créneaux sont formés par des coupés et des taillés, c'est-à-dire lorsqu'ils sont inclinés, comme l'indique la fig. 21.

7° Le *denché* est une ligne brisée formée de petites dents pointues séparées par des intervalles aussi anguleux, à la manière des dents d'une scie, comme le montre la figure 22. Le listel denché est une denchure.

8° Le *vivré* est formé par des sinuosités angulaires à angles rentrants et sortants moins

aigus que ceux du denché. Voyez fig. 23.

9° La *queue d'aronde*, la ligne, la bande, la face à *queue d'aronde*, le *dovétail* des Anglais est une ligne à créneaux, mais dont les merlons et les entaillures ont la forme d'une queue d'hirondelle comme l'exprime la fig. 24. *Aronde* est un vieux mot français qui signifie hirondelle et le terme de *queue d'aronde* est aussi employé pour une ligne semblable dans l'art des fortifications.

L'usage de ces lignes est de distinguer les armoiries qui sans cela pourraient être pareilles. Deux écussons aux mêmes couleurs, mais dont l'un est chargé d'un engrêlé et dont l'autre a un nébulé, diffèrent autant entre eux que si l'un avait une fasce et l'autre une bande.

Les divisions faites sur l'écusson par les lignes droites prennent plusieurs dénominations.

Si la division formant deux parties égales, se fait par une ligne perpendiculaire ou le parti, on dit que l'écusson est *partagé par pal.*

S'il est divisé par une droite horizontale, on le dit *partagé par fasce.*

Si la ligne de division est une diagonale droite ou un tranché, on le dit *partagé par bande.*

Si la ligne qui partage est une diagonale gauche, on dit l'écusson *partagé par bande sénestre.*

L'orsqu'un écusson est partagé en quatre parties égales par une perpendiculaire et une

horizontale, on le dit *écartelé*. Ces quatre parties sont nommées *quartiers*.

Mais il y a deux manières d'*écarteler un écusson*.

On *écartèle en croix*, quand le parti et le coupé se croisent au centre du champ de l'écu, divisé alors en quatre parties carrées.

On *écartèle en sautoir*, quand on partage l'écusson par les deux diagonales dextre et sénestre ou le tranché et le taillé qui se croisent au centre de l'écu partagé alors en quatre triangles égaux.

On peut enfin partager un écusson en un plus grand nombre de parties. Cela se fait pour y placer les armoiries de plusieurs familles auxquelles une personne est alliée. Ces divisions sont quelquefois de six à trente; il y a même des écussons à quarante ou cinquante quartiers, mais un aussi grand nombre est non moins incommode qu'inintelligible.

Il est évident que le mot quartier, dans sa primitive acception, signifie le quart de l'écu. Non-seulement il a été appliqué plus tard à toute division ultérieure de l'écusson, mais aussi à l'écusson lui-même. Ainsi dans un arbre généalogique on appelle quartier tout écu d'une famille noble, lorsqu'il est appuyé des pièces qui constatent son authenticité. En Flandre et en Allemagne, l'usage était de graver ou de représenter d'une manière quelcon-

que, aux quatre coins d'un tombeau ou d'un mausolée, les écussons des père, mère, aïeul, et aïeule du défunt. Plus tard, les anciennes familles ont augmenté ce nombre de quartiers de huit jusqu'à trente-deux, de manière qu'aujourd'hui chaque degré d'ordre ou de succession des descendants, dans une même ligne ou famille, s'appelle quartier.

Le premier quartier de l'écu, placé à droite du côté du chef de son champ est celui qui prend le nom de *Franc-quartier.*

CHAPITRE VII.

DES DIFFÉRENCES ENTRE LES COTTES D'ARMES.

Les armoiristes ont inventé plusieurs marques différentes et caractéristiques par lesquelles on distingue ceux qui portent les mêmes armes, de leurs proches de sang, jusqu'au chef de famille.

Ces marques caractéristiques étaient autrefois des *bordures* ou ceintures qui environnaient l'écu, et à trois quarts de partie de sa largeur. Ces bordures d'un ou de plusieurs émaux, étaient unies, engrêlées, denchées, échiquetées, etc. Aujourd'hui, on les emploie encore comme des marques d'illégitimité.

Dans les pays où subsiste le droit d'aînesse, ces distinctions sont plus nécessaires. Sous ce

rapport l'art héraldique anglais présente une classification spéciale. Non-seulement il y a des signes pour reconnaître les fils de famille, mais encore pour distinguer les degrés subordonnés dans chaque maison, à partir de la souche primitive. Ces signes sont au nombre de neuf.

1° Le *lambel* (fig. 25), est une pièce de longueur ou une tringle à trois pendants en queue d'aronde, un au milieu et deux aux extrémités. En Angleterre, le lambel est propre seulement aux armoiries de la famille royale. En France c'est ordinairement une brisure que prennent les premiers cadets des grandes maisons. Il est d'usage de la placer au haut de l'écu, ou en fasce.

L'origine de cette pièce est la suivante : le lambel est la représentation du *label* ou nœud de ruban que l'on attachait au casque sur le tympan, ce nœud distinguait l'enfant du père, et le premier pour le porter ne pouvait être marié. Le lambel indique en Angleterre l'héritier de la famille ou le fils aîné. En France, le lambel indique les puinés.

2° Le *croissant* est une demi-lune dont les pointes sont tournées vers le haut. En Angleterre cette pièce appartient au puiné (fig. 26).

3° La *molette*, en latin *calcaris orbiculus stimulis armatus*, ce qui déjà indique l'origine de cette pièce. C'est un meuble en forme d'étoile avec une ouverture ronde au milieu.

Il y a de ces molettes à six pans, d'autres à cinq. On doit en blasonnant marquer leur nombre. En Angleterre, la molette, fig. 27, indique le troisième fils d'une maison.

On sait que les rois, quand ils créaient des chevaliers, leur faisaient mettre des éperons dont les molettes ont donné naissance à ces étoiles.

4° La *merlette* indique en Angleterre le quatrième fils. C'est un petit oiseau, assez analogue à l'hirondelle, mais sans bec ni pattes. On dit que les anciens hérauts, ne sachant pas sans doute l'art du dessin, représentaient ces oiseaux tout simplement par de petites pièces d'émail carrées qui ne montraient nullement les extrémités de l'animal (fig. 28).

Les merlettes, oiseaux voyageurs et passant la mer, comme le nom l'indique, signifient les voyages d'outre-mer qu'entreprennent souvent les frères des aînés des familles.

5° L'*annelet* est un petit anneau représentant l'anneau du chevalier (fig. 29). Il indique chez les Anglais le cinquième fils.

6° La *fleur de lis* qu'on écrit encore en Héraldique *fleur de lys, lilium regis* (fig. 30). En Angleterre, la fleur de lis indique simplement le sixième fils d'une maison. Mais, en France, cette pièce acquiert une tout autre importance. Aucun noble ne peut y porter ce meuble que par une concession expresse du

roi. L'origine de cette figure, l'attribut des armes royales, a donné naissance à des contestations fort nombreuses.

Selon les uns, et Gastelier de la Tour est de cet avis, la fleur de lis a été prise comme pièce des armoiries de France, par Louis VII dit le Jeune et cela par allusion à son nom. On écrivait *Loys* et l'on disait *fleur de loys*, ou *fleur de louis* et par corruption *fleur de lys*, *fleur de lis*. Il paraît qu'il prit ces fleurs lorsqu'en 1147, il se croisa pour la Terre Sainte et à cette époque son écu était parsemé de leur figure. En 1180, au sacre de Philippe Auguste, on commença de semer de ces emblèmes royaux les ornements de la cérémonie, mais ce ne fut qu'en 1364 que Charles V limita au nombre de trois les fleurs de lis de l'écusson royal.

Mais ces faits n'expliquent pas deux choses essentielles, d'abord la forme du meuble, qui n'est pas du tout celle d'une fleur de lis et ensuite sa couleur, car la pièce est *d'or*, tandis que la fleur de lis est d'une blancheur éclatante. Ces réflexions infirment beaucoup l'opinion de Gastelier de la Tour.

Si l'on envisage la forme et la couleur de la fleur de lis des armoiries de France, on reconnaît à l'instant la plus grande analogie de cette figure, avec celle de l'Iris ou flambe de nos marais. Marc Wilson, seigneur de la Colombière, dans sa *science historique*, est d'avis

que c'est la fleur d'Iris qui a fourni le modèle de la fleur de lis. « Quelques autheurs, dit-il, ont escrit qu'après qu'Clovis, notre premier roi chrestien, eut obtenu une signalée victoire contre les Alemans, tous les soldats français de son armée cueillirent de *fleurs de lys jaunes* dans un marais qui se trouva proche du champ où la bataille s'estait donnée et en couronnèrent leurs testes en signe de victoire, ce qui obligea ce grand monarque, de prendre pour ses armes des *fleurs de lys d'or,* et de quitter celles qu'il portait auparavant, qui estaient, selon l'opinion de Paul Emile, d'argent à trois couronnes ou diadèmes de gueules, et selon Jean Naucler, de trois grenouilles de sinople en champ d'argent, laquelle dernière opinion a obligé Nostradamus dans ses obscures centuries d'appeler le roy de France l'héritier des crapauds. » On a fait remarquer à l'appui de cette opinion qui paraît la plus naturelle, que les Francs, avant de passer dans la Gaule proprement dite, ont longtemps habité les bords de la Lys, rivière du département du Nord et qui se jette dans l'Escaut, à Gand. La flambe est la fleur de la Lys par excellence et l'on aura dit plus tard fleur de lis. Ses trois pétales renversés, ses trois pétales droits et son calice lui donnent absolument la forme de la pièce principale de l'écusson français.

On a voulu encore faire dériver cette forme

de l'angon, espèce de javelot ou de demi pique des anciens Francs, mais on ne sait expliquer dans cette hypothèse ni la couleur jaune ou d'or, ni le nom de la fleur de lis. Les mêmes difficultés se présentent, quand on veut voir dans la fleur de lis la représentation des abeilles qui passent pour les emblèmes des premiers rois de France. On a pensé que ces abeilles mal dessinées avaient donné l'idée de la fleur de lis. Chifflet, médecin de l'archiduc Léopold, Gouverneur des Pays-Bas, qui écrivit par ordre de son souverain la description du tombeau de Childéric, père de Clovis, découvert à Tournay en 1655, et l'abbé Dubos sont tous deux de cet avis. On découvrit dans ce tombeau plus de trois cents petites abeilles d'or qui ornaient sans doute la cotte d'armes de Childéric. Mais il paraît que ces abeilles n'ont pas plus fourni l'origine de la fleur de lis que les crapauds qui étaient parsemés sur les tapisseries du palais des Ducs de Bourgogne à Bruxelles, car dans les deux cas, d'où viendrait le nom de fleur de lis?

6° La *rose*, en latin *rosa gentilitia* est un meuble qui représente une rose ordinaire, épanouie, ayant un bouton au milieu, quatre ou cinq feuilles autour et en dehors de celles-ci cinq pétales plus grands ayant entre leurs intervalles cinq pointes qui figurent le calice et non les épines de la tige, comme le pensent plusieurs auteurs (fig. 31).

La rose indique en Angleterre le septième fils de maison, mais en France elle désigne le printemps et on la fait ordinairement de gueules bien qu'elle peut avoir d'autres émaux.

7° La *croix molinée* (fig. 32) est une croix à quatre branches un peu fourchues et ayant un point à leur intersection. Elle représente en Angleterre le huitième fils de la famille. Le père Menestrier compte dans sa *méthode du blason* quarante espèces de croix qui n'ont point en France la même signification. Ce sont les signes des croisades qui eurent lieu vers 1092 sous le règne de Philippe 1er et le pontificat d'Urbain II.

8° La *double quartefeuille* représentée fig. 33, est une espèce d'étoile à huit rayons obtus et ayant à son milieu un cercle percé, à travers lequel on voit le champ de l'écu. Cette figure indique le neuvième fils d'une famille anglaise, mais n'est pas employée dans l'art héraldique français.

Dans les Iles Britanniques, on ne se borne pas à ces distinctions, mais on différencie encore les armoiries des héritiers ou fils aînés des frères dont il vient d'être question. Par exemple, l'héritier ou le fils aîné de la seconde branche porte un croissant chargé d'un lambel, seulement durant la vie de son père. Le second fils de la seconde maison porte un croissant chargé d'un autre croissant, etc. Le

premier fils de la troisième maison une molette chargée d'un lambel, et ainsi de suite de toute la famille.

L'art héraldique admet encore un *abattement* ou un *abaissement*, qui consiste dans une addition faite à l'écu, d'une pièce qui en diminue la valeur et la dignité, en mémoire d'une action peu honorable de celui qui le porte. L'abattement s'exprime de deux manières, ou en ternissant quelque partie de l'écusson par de la *sanguine* ou de la couleur de sang ou par un *renversement* des pièces de l'écu.

On a aussi des *augmentations* ou des charges additionnelles données à l'écu pour exprimer ces marques particulières d'honneur.

CHAPITRE VIII.

DES CHARGES ET DES PIÈCES HONORABLES.

On appelle *charges* tout ce qui est représenté sur le champ de l'écu, qu'il en soit entièrement occupé ou qu'une de ses parties seulement les montre. On distingue les charges en pièces honorables ordinaires, en charges sous-ordinaires et en charges communes.

Les *pièces honorables ordinaires* sont les principales charges en héraldique et sont for-

mées uniquement par des lignes qui reçoivent différentes dénominations d'après leur disposition et leur forme.

Les *charges sous-ordinaires* sont des figures héraldiques fort anciennes, fréquemment représentées sur des cottes d'armes et distinguées aussi par des dénominations appropriées à chacune d'elles.

Les *charges communes* sont des pièces composées d'objets naturels ou artificiels ou même imaginaires, comme des étoiles, des animaux, des arbres, des vaisseaux, etc.

Les héraldistes les plus instruits admettent seulement neuf pièces honorables ordinaires; savoir :

1° le CHEF.	4° la BANDE SÉNESTRE.	7° le CHEVRON.
2° le PAL.	5° la FASCE.	8° la CROIX.
3° la BANDE.	6° la BARRE.	9° le SAUTOIR.

1° Du *chef*, en latin *scuti caput*. Le chef est une pièce honorable limitée par une ligne horizontale dont la forme doit être décrite; il est placé à la partie la plus haute de l'écu et occupe un tiers du champ. S'il ne dépassait pas un quart de l'écu, il prendrait le nom de *filet* qui est un diminutif du chef. Celui-ci peut être chargé d'une infinité de figures, seulement on ne doit pas placer métal sur métal ou couleur sur couleur.

Le chef représente le casque du chevalier

ou de l'homme de guerre. En vieux gaulois, chef signifiait tête de l'homme et l'on dit encore *couvre-chef* pour une coiffure. Il y a plusieurs espèces de chefs, comme :

Chef abaissé, celui qui est placé sous un autre chef.

Chef bandé, celui qui est divisé en six espaces par cinq lignes diagonales dans le sens des bandes et de deux émaux alternés.

Chef chargé, celui qui porte des pièces ou meubles.

Chef cousu, celui de métal quand le champ est de métal, ou de couleur quand le champ l'est aussi.

Chef denché, celui qui est limité par une ligne denchée ou dentée en scie.

Chef échiqueté, celui qui est partagé en 2 ou 3 tires ou rangs de carreaux en échiquier.

Chef émanché, celui qui a son bord inférieur terminé en plusieurs pointes triangulaires.

Chef engrêlé, celui qui a de petites dents à intervalles arrondis.

Chef lozangé, celui qui est divisé en lozanges.

Chef soutenu, celui qui a une devise qui semble le soutenir, etc. Voyez fig. 34, un chef d'or sur un champ de sinople.

2° Le *pal*, en latin *palus*, *pali*, est une pièce honorable formée de deux droites perpendi-

culaires, allant du sommet à la base de l'écu et contenant le tiers du champ. Des héraldistes veulent que sa largeur soit de deux parties des sept en largeur de l'écu.

Le diminutif du pal est le *palet* ou *pallet* qui est la moitié du pal et l'*endorse* qui est la moitié du palet. Le pal et le palet peuvent être chargés, mais l'endorse point.

La fig. 35 représente un écu d'argent avec un pal de gueules.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Du Cange pense que le pal représente une ancienne tapisserie nommée *pallea* parce que dans l'ancienne langue *pal* signifie encore tapisserie, surtout celle qui ornait les murailles. Le pal serait ainsi une pièce d'étoffe ou un tapis de soie ou d'autre matière. Les premières tapisseries se faisaient par des bandes ou des lés d'étoffe de soie qu'on cousait à des lés d'or ou d'argent et on disait *paler* pour tapisser. Mais tous les héraldistes n'ont pas partagé cet avis, car beaucoup voient dans le pal un pieu, un poteau, en latin *palus*. Le pieu debout ou le pal représenterait ainsi la juridiction.

Il y a du reste des pals abaissés, bandés, chargés de plusieurs meubles, etc.

3° La *bande*, en latin *tænia*, est une pièce honorable ordinaire formée par deux lignes diagonales tirées du chef dextre à la base sé-

nestre et contenant la cinquième partie, du champ s'il n'est pas chargé et un tiers s'il est chargé. Il peut y avoir deux bandes parallèles et même trois bandes qui alors ont une partie et demie de la largeur de l'écu, celui-ci étant divisé en sept parties. Les diminutifs de la bande sont :

1° La *bandelette* qui mesure la moitié de la largeur de la bande.

2° La *cotice* qui n'a que les deux tiers de la bande ordinaire. En Angleterre, la cotice peut n'être que le quart de la bande, mais en France on nomme *cotices* les bandes de l'écu quand elles surpassent le nombre trois jusqu'à dix au plus.

3° Le *ruban* qui est la huitième partie de la bande.

La fig. 36 représente un écu d'or avec une bande de pourpre.

Il est évident que la bande et ses dérivés sont la représentation de l'écharpe des chevaliers. Il y a des bandes denchées, échiquetées, engrêlées, alésées, etc., etc.

4° La *bande sénestre* est la même chose que la bande ordinaire, mais elle est dirigée en sens inverse. Les diminutifs sont le *rateau* qui a la moitié de la bande et le *bâton* la moitié du rateau, mais le dernier ne s'étend pas jusqu'aux extrémités du champ comme dans la figure 37 qui est un champ de gueules avec un bâton d'or.

Dans l'art héraldique français la bande sénestre devient la *barre*. (Voyez ce mot.)

5° La *fasce* du latin *fascia* ceinture, est une pièce honorable posée horizontalement et comprise entre deux lignes horizontales à travers le milieu du champ dont elle mesure le tiers. La figure 38 est un écu d'argent à fasce de sable.

Un écu peut avoir deux ou trois fasces, mais quand il y en a plus, elles diminuent de largeur. Ce sont des *burelles*, quand il y en a plus de trois et en nombre pair, et des *trangles*, quand leur nombre est aussi plus grand que trois et impair. Toujours l'espace qui les sépare est aussi large qu'elles mêmes.

La fasce représente la ceinture du chevalier.

6° La *barre* est pour les Français la bande sénestre ordinairement brisée ou à brisure, c'est-à-dire n'aboutissant pas aux extrémités de l'écu. Mais en Angleterre, la barre diffère uniquement de la fasce en ce qu'elle a seulement un cinquième de l'écusson. Le *cloisonet* est la moitié de la barre et le *bracelet*, la moitié du cloisonet.

De barre on a fait *barré*, adjectif qui exprime que le champ contient un nombre égal de barres de métal et de couleur alternées. On dit barré d'autant de pièces en énumérant leur nombre.

La barre est aussi une représentation de la ceinture.

7° Le *chevron* est une pièce honorable qui représente deux soliveaux d'une maison ou un compas ouvert; la pointe est en haut et les deux jambes tournées vers les angles inférieurs de l'écu. Il comprend la cinquième partie du champ. Quand la pointe est en bas et les jambes en haut on dit que le chevron est renversé.

Le *chevronet* mesure la moitié du chevron, et le *double cloisonet* la moitié du chevronet.

Le chevron peut singulièrement varier. Il est:

Abaissé, quand la pointe se trouve au centre de l'écu;

Appointé, quand il y a deux chevrons à contre-sens de manière que leurs pointes se touchent. Il y a alors deux branches en haut et en bas;

Alésé, quand les extrémités des branches ne touchent pas les angles inférieurs de l'écu;

Brisé, celui dont la pointe séparée en haut, paraît fendue, sans que les branches soient entièrement détachées;

Couché, quand la pointe est tournée vers un des flancs de l'écu; il peut être couché à dextre ou à sénestre;

Écimé, quand la pointe paraît coupée horizontalement;

Failli, quand une branche est coupée en deux;

Parti, quand une branche est en émail, l'autre en autre émail;

Plaié, quand les branches sont courbées; *Ondé*, quand les branches sont en ondes; etc.

Quelle est l'origine du chevron? Les uns disent que le chevron est la représentation de l'éperon de l'ancien chevalier; les autres, qu'il vient de la figure qu'avaient les anciennes barrières qui fermaient le champ de la lice aux tournois. Cette dernière opinion est la plus probable.

La figure 29 représente un champ d'hermine à chevron d'argent.

8° La *croix*, en latin *crux, crucis*, est une pièce honorable ou héraldique, formée par l'intersection de deux lignes perpendiculaires et de deux lignes horizontales, au point de face où elles font quatre angles droits. La croix ne prend que la cinquième partie du champ, quand elle n'est pas chargée et le tiers lorsqu'elle l'est. Les parties de la croix se nomment des *cantons*; on dit que la croix est *cantonnée*, quand est elle chargée de plusieurs meubles. Le diminutif de la croix est la *croisette*; d'ordinaire, il y en a plusieurs.

Il y a un grand nombre de croix. Le père Menestrier, dans sa Méthode du Blason, en énumère quarante espèces. Nous allons en citer les principales.

La *croix alésée* est celle dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu.

La *croix ancrée* est celle dont les extrémités

des branches imitent les pattes des ancres.

La *croix anglée* est celle dont les angles sont des traits ou des pièces particulières. Par exemple, les croix des ordres du Saint-Esprit, de Saint-Louis, de Malte, de Saint-Lazare sont anglées de fleur de lis.

La *croix anillée* est celle qui étant ancrée est ouverte carrément au centre.

La *croix cléchée* est faite à la manière des clefs antiques.

La *croix denchée* a des bords armés de petites dents pointues, et les intervalles creusés obliquement.

La *croix écartelée* est celle qui est divisée en quatre dans le sens de l'écartelé de l'écu.

La *croix échiquetée* est celle qui est divisée en tires de carreaux.

La *croix engrêlée* est bordée de petites dents à intervalles creux et arrondis.

La *croix fleurdelisée* est celle dont les extrémités se terminent en fleur de lis.

La *croix frétée* est celle qui est chargée de cotices dans le même sens.

La *croix gringolée* est celle dont les extrémités finissent en têtes de serpent ou de bisses. Gringolé vient de gringole qui dérive de *gargouille* ou gouttière par où l'eau s'écoule des toits, et qu'on ornait autrefois de têtes de serpents.

La *croix haute* est celle qui paraît longue, le croisillon ou la traverse étant élevé.

La *croix de Lorraine* est une croix alésée à doubles traverses, dont la seconde est la plus grande.

La *croix papelonnée* est celle qui est couverte de traits circulaires, qui imitent des écailles de poisson.

La *croix patriarcale* est une croix haute à deux traverses, la première moins longue

La *croix pâtée* est celle dont les extrémités s'élargissent.

La *croix pleine* est celle dont les branches s'étendent jusqu'aux bords de l'écu.

La *croix pommetée*, a de petits boutons aux angles saillants.

La *croix potencée* est celle dont les extrémités représentent une double potence.

La *croix recercelée* est une croix ancrée dont les extrémités circulaires ont chacune deux circonvolutions en volutes.

La *croix recroisettée* a chaque branche traversée d'une autre branche.

La *croix remplie* est d'un émail, le fond de l'écu étant d'un émail différent.

La *croix repotencée* est une croix potencée dont les extrémités de chaque branche sont encore potencées.

La *croix resarcelée* est celle dont l'espace du bord est égal à largeur.

La *croix tréflée* a ses branches terminées en trèfles.

La *croix vidée* est celle à travers laquelle on voit le champ de l'écu.

Une croix peut réunir plusieurs de ces conditions. Par exemple, la *croix de Toulouse* qui est vidée, cléchée, pommetée et alésée. Les comtes de Toulouse ont porté cette croix depuis *Raimond de saint Gilles,* un des leurs qui se rendit comme chef à la première croisade. En combattant Mayence, il vit au ciel une croix semblable, et la fit imiter pour l'élever sur le marché de Byzance. Les croix des armoiries ont d'ailleurs toutes une origine qui remonte au règne de Philippe Ier, et se rattache aux croisades.

La figure 40 représente une croix pleine, de sinople, sur un écu d'argent.

9° Le *sautoir,* en latin *decussis,* est une pièce honorable en forme de croix de Saint-André, formée d'une bande dextre et d'une sénestre, se croisant l'une l'autre. Comme la croix, elle occupe la cinquième partie de l'écu, si elle n'est pas chargée, et un tiers si elle l'est. La figure 41 donne un sautoir d'azur sur un écu d'or.

Le diminutif d'un sautoir est un *flanchi;* il y en a toujours au moins trois.

Le *sautoir* représente le cordon de soie ou de lin, couvert d'une étoffe riche et orné de différentes manières, qui était attaché à la selle du cheval, et qui servait d'étrier au che-

valier pour monter sur son dextrier. De là est venu le nom de sautoir.

La plupart des adjectifs qui conviennent à la croix et au chef s'appliquent au sautoir.

CHAPITRE IX.

DES CHARGES DE SECOND ORDRE OU DES SOUS-HONORABLES.

Les pièces, ou charges de second ordre ou les sous-honorables sont les suivantes : 1° le *giron*, 2° le *franc-quartier*, 3° le *canton*, 4° le *pairle*, 5° le *fret*, 6° la *pile*, 7° l'*orle*, 8° l'*écusson*, 9° le *trescheur*, 10° l'*annelet*, 11° le *flanqué*, 12° le *flasqué*, 13° le *vidé*, 14° les *billettes*, 15° les *lozanges*, 16° les *gouttes*, 17° la *fusée*, 18° la *rustre*, 19° la *macle*, 20° le *papelonné*, 21° le *diapré*.

Nous allons donner succinctement leur histoire.

1° Le *giron* est une figure triangulaire formée de deux lignes, l'une allant en diagonale de l'un des angles de l'écu, jusqu'à son centre; l'autre, horizontale, part pour arriver au même point, perpendiculairement d'un des côtés. La figure 42 représente un écu d'or, et un giron d'azur.

On dit que l'écu est *gironné*, quand il est

divisé en six, huit, dix ou douze espaces triangulaires nommés *girons*.

Le giron est le dessus du tablier d'une femme, depuis les genoux jusqu'à la ceinture. Quelques-uns pensent que le giron des armoiries représente cette partie du vêtement. Du Cange voit dans le giron le symbole des habits, ou des robes longues des anciens, robes larges par en bas, et étroites par en haut, vers la ceinture, de façon à imiter un triangle.

2° Le *franc-quartier* ou le *franc-canton*, est un carré posé à dextre du chef de l'écu. La figure carrée est de rigueur ici et le franc-quartier occupe le quart de l'écu, différent ainsi du canton.

3° Le *canton* est aussi un carré placé sur l'écu et joignant l'angle à dextre ou à sénestre. Le canton peut être à gauche, mais jamais le franc-quartier; le canton est en outre plus petit, mais sans proportions rigoureuses.

4° Le *pairle, palus bisulcus* en latin, est une figure en Y, formée de la moitié inférieure d'un pal terminée par un sautoir renversé, les deux branches vont aux angles de l'écu et la base à celle même de l'écu. Il paraît que le mot de *pairle* vient de *perguda*, espèce de perche fourchue dont on se servait dans les églises pour soutenir les habits sacerdotaux.

5° Le *fret* est une figure représentant deux chevrons appointés formant un carré vide, au

centre de l'écu, mais traversé par une macle ou un sautoir. La figure 43 est un fret. Ce mot vient, dit-on, du latin *fractus*, rompu, ou de *frete*, qui était le nom ancien d'un comble fait de perches croisées. Du Cange veut que frettes était la dénomination de flèches.

On dit un écu fretté, quand il est couvert d'un fret, mais on doit en désigner les pièces et leur nombre, s'il surpasse celui de huit.

6° La *pile*. *Palus acutus*. C'est un pal formé de deux lignes aboutissant à un point, en forme d'obélisque renversé. Le plus souvent sa base est un chef de l'écu, mais quelquefois c'est l'inverse. La pile des Gaulois était une pièce de bois armé de fer qu'ils lançaient dans leurs attaques contre les villes.

7° L'*orle* (*Limbus apertus*) est une espèce de bordure de l'écu, mais moins large, de manière qu'il y a un espace entre la pièce et le bord de l'écu. Ménage fait venir *orle* d'*orlum*, et *orlum*, d'*ora*, bord ou lisière.

8° L'*écusson* est un petit écu placé sur l'écu proprement dit et occupant le point de face. On l'appelle l'*écusson de prétention* et il contient les armoiries de l'épouse si c'est une héritière. Un écusson sur un écartelé est nommé, par les héraldistes, *surletout*, et un petit écusson sur le tout, prend le singulier nom de *surletout du tout*.

9° Le *trêcheur* ou *trescheur*, *scuti limbus*,

est une espèce d'orle ou de tresse, mais une fois moins large et le plus souvent fleuré et contre-fleuré, c'est-à-dire orné de fleurs de lis en dehors et en dedans. La figure 44 est un écu d'argent avec un trêcheur d'argent. Il y a aussi un double trêcheur, lorsqu'un trêcheur est contenu dans un autre.

10° L'*annelet* est un petit anneau qui peut se trouver seul ou réuni à d'autres annelets sur un écu. Il représente l'anneau du chevalier, et est fort commun dans les armoiries.

11° Le *flanqué* est formé par deux lignes courbes ou deux demi cercles. La figure 45 représente un flanqué d'azur sur un écu d'or. Les lignes courbes se terminent à dextre et à sénestre, aux angles de haut et de bas de l'écusson.

12° Le *flasqué* ressemble à la figure précédente, mais les lignes courbes ne se rapprochent pas autant l'une de l'autre.

13° Le *vidé* est encore une figure de même genre, mais les lignes empiètent moins encore sur le champ de l'écu.

Ces trois dernières pièces sont plus en usage en Angleterre qu'ailleurs.

14° Les *billettes*, en latin *scheda*, forment un meuble d'armoiries en forme de carré long; leur direction est perpendiculaire sur l'écu et on en met le plus souvent en certain nombre. Bien rarement les billettes sont couchées. On di-

rait à leur forme que ces billettes représentent des cartes, mais ce sont des emblèmes de franchises; autrefois les personnes libres pouvaient seules les porter. L'origine de ces figures vient, dit-on, des pièces d'étoffes d'or, d'argent ou de couleur, avec lesquelles on ornait les vêtements et qu'on a transportées depuis sur les armoiries.

15° Le *lozange*, en latin *tessella scutaria*, est une pièce de la figure d'un rhombe, ou carré à deux angles obtus et à deux angles aigus. D'ordinaire, le lozange est placé, un des angles aigus en bas. Le lozange varie de grandeur. Seul il est plus grand, mais quand il est réuni à d'autres figures semblables, il devient plus petit. Ce mot de lozange vient de *lozè*, qui, en italien, signifie une pierre taillée en pointe de diamant.

16° La *goutte* ou la *larme*, *lacryma*, est un meuble dont la partie supérieure est pointue, quelquefois ondoyante et l'inférieure arrondie et élargie. Ces gouttes sont d'ordinaire placées en nombre sur les écus et on leur donne différents noms d'après leur couleur : un *goutté d'or* a des larmes d'or, un *goutté d'eau*, les a d'argent ou blanches, un *goutté de sang*, les a rouges, un *goutté de larmes*, les a bleues ou d'azur, un *goutté de vert*, les a vertes, un *goutté de poix*, les a noires.

Ce sont évidemment des signes de tristesse;

l'église s'en sert aux funérailles et on en orne les tombeaux ou les mausolées.

17° La *fusée*, en latin *fusus*, est un lozange allongé et étroit. On les place le plus souvent en nombre, accolées et posées de face. Un écu chargé de fusées est dit *fuselé*.

18° La *rustre*, en latin *rhumbus in orbem*, est un lozange percé en rond au centre; à travers ce trou paraît le fond de l'écu.

Ce mot de *rustre* vient, selon Gastelier de la Tour, du terme allemand *Raute*, qui est le nom de ce petit morceau de fer en lozange qui arrête la tête des vis ou des clous et qu'on glisse aussi sur les écrous. Ce meuble est rare en armoiries.

19° La *macle*, venant du latin *macula*, est une marque ou une tache régulière, une macule, un meuble en lozange, mais à jour, de manière que le vide est aussi un lozange. Sa grandeur varie d'après le nombre; mais la mesure du plein est fixe, c'est le cinquième de la largeur de son diamètre horizontal.

20° Le *papelonné* est un écu ou une charge couvert de figures qui imitent les écailles d'un poisson. Ce sont des traits semi-circulaires qui se placent en s'imbriquant.

21° Le *diapré* se dit d'un écu, ou d'une charge ombrée de fleurons ou de feuillages en couleurs, un peu plus foncés que le fond, et qui ne servent qu'à embellir les armoiries. On

étend aussi ce mot aux diverses broderies qu'on figure sur l'écusson, les charges ou les partitions.

Diapré se dit en latin *bracteatus*, mais Du Cange fait venir ce mot de *diasprum* qui était le nom d'une étoffe précieuse brodée.

CHAPITRE X.

DES CHARGES COMMUNES.

Les charges communes sont trop multipliées pour que nous puissions les récapituler toutes; nous ne citerons que les plus remarquables, après avoir examiné quelques conditions générales qui s'appliquent à toutes.

Ainsi, les charges communes ont chacune une signification; les unes dénotent la gloire, la puissance, la grandeur, etc., les autres les occupations favorites de ceux qui portent les armes, comme la guerre, l'architecture, etc. Enfin, chaque figure exprime une idée; c'est la langue hiéroglyphique de l'art héraldique. Par exemple, le soleil, la lune, les étoiles, les comètes sont les symboles de la gloire, de la puissance, de la grandeur. Le courage, la force la prudence, la légèreté sont représentés par le lion, le tigre, le serpent, le cerf, etc. L'art de la guerre comporte les lances, les épées, les béliers (machines de guerre), les portcou-

lisses ou ces machines suspendues au-dessus de la porte d'une ville fortifiée, pour la défendre contre les ennemis, etc.

L'art héraldique emploie de même des figures imaginaires comme les centaures, les hydres, les dragons, les basilics, les sirènes, etc. Les figures sont ainsi ou naturelles ou fictives, c'est-à-dire représentant des choses existant dans la nature ou des choses d'imagination.

Parmi les charges communes prises chez les animaux, il y a une hiérarchie d'honneur. Par exemple, les quadrupèdes sont plus honorables que les oiseaux, les oiseaux plus que les poissons. Et dans chaque classe, il y a une hiérarchie analogue. Ainsi, le lion est le plus noble des animaux, le chêne le plus noble des végétaux, etc.

Ces charges ont, en outre, des attributs en commun avec les charges ordinaires dont elles empruntent les épithètes qui expriment leur qualité, leur position, leur disposition, etc.

Ainsi, on dit que le soleil est dans sa *pleine gloire*, ou qu'il est *éclipsé;* que la lune est *pleine*, qu'elle est *croissante* ou *décroissante*, d'après l'état où ces astres sont représentés. Par exemple, le lion est dit *rampant* quand il est debout sur ses jambes de derrière, et *rampant-gardant* quand il est dans cette position, mais avec la tête tournée de côté, *passant* et *passant-gardant* quand il marche, *léopardé*

quand il marche sa queue tournée sur le dos et avec le bout en dehors, *couchant* quand il est couché, etc. Un chevreuil est dit *bronchant* s'il marche vite; *en attente,* s'il est immobile, etc.

On dit des oiseaux, qu'ils sont *serrés* quand ils ont les ailes fermées; *montants* s'ils commencent à ouvrir leurs ailes pour voler; *déployés* s'ils les étendent, et *volants* lorsqu'ils semblent traverser les airs.

Si les poissons sont horizontaux, on les dit *nageants,* s'ils sont perpendiculaires, on les nomme *hauriants.*

On dit de même, que les arbres ou les plantes sont *tronqués,* si le tronc est coupé, *branchus* s'ils portent des branches, *éradiqués* s'il n'y a pas de racines, *fructifères* s'ils portent des fruits, etc.

Les objets artificiels, c'est-à-dire ceux fabriqués par l'homme ou qui sont les résultats de l'art et de l'industrie, ont aussi des épithètes. Ainsi, les épées sont *droites, pommelées* ou garnies d'un pommeau, *à garde* si elles ont cette partie; les tours sont *donjonnées, couvertes* (*à toit*), *girouettées,* etc. Enfin, la plupart de ces mots se comprennent par le langage ordinaire.

CHAPITRE XI.

DES ORNEMENTS EXTÉRIEURS DES ÉCUSSONS.

Il y a dans les armoiries des ornements qui accompagnent, ou qui entourent les écussons; ils ont été introduits dans l'art héraldique pour désigner la naissance, la dignité ou les charges de la personne à laquelle les armes appartiennent. Ils sont employés aussi bien par le clergé que par les laïques.

Les ornements les plus généralement employés sont de dix sortes; savoir : 1° les *couronnes;* 2° les *coronets;* 3° les *mitres;* 4° les *casques* ou *helmets;* 5° les *lambrequins;* 6° les *chapeaux;* 7° les *guirlandes;* 8° les *crêtes;* 9° les *banderolles,* et 10° les *supports.*

1° *Des couronnes.*

Les couronnes sont des ornements de tête, qui ne sont plus en usage aujourd'hui, que pour les rois et les empereurs, dans les grandes cérémonies. Les premières couronnes étaient simplement des diadèmes, des bandeaux ou même des filets en forme de lien. Chez les Grecs les couronnes données aux vainqueurs des jeux isthmiques, se faisaient de feuilles de vigne, et celles des jeux olympiques étaient de feuilles de laurier. Les Romains avaient plusieurs espèces de couronnes, pour récompenser les

exploits militaires, et les services extraordinaires rendus à la république.

Les couronnes ont eu leur origine dans un simple lien qui retenait les cheveux, mais plus tard on vit dans le diadème, l'image du lien qui attachait les rois aux peuples. Les Césars se couronnaient de lauriers, comme on le voit sur les médailles, et après, on imagina des couronnes à pointes. Charles VII, roi de France, monté sur le trône en 1422, et mort en 1461, mit le premier une couronne sur l'écu de ses armes. Charles VIII son petit-fils, qui commença son règne en 1483, porta le premier une couronne fermée.

Il faut assimiler la thiare du pape à la couronne. C'est une espèce de mitre environnée de trois couronnes à fleurons placées l'une sur l'autre; la terminale est surmontée d'un globe qui porte une croix, le tout en or. Sur le derrière et au bas de la mitre, il y a deux pendants.

Les empereurs ont aussi un bonnet en forme de thiare avec un demi-cercle qui soutient un globe cintré, surmonté d'une croix, le tout aussi en or, avec deux fanons ou pendants.

La couronne du roi de France est un cercle de huit fleurs de lis, fermé d'autant de demi-cercles qui soutiennent une double fleur de lis.

La couronne du roi d'Angleterre est un cercle d'or bordé de perles et de pierres précieuses

avec quatre croix pâtées et quatre fleurs de lis placées alternativement ; derrière les croix montent quatre diadèmes arqués ornés de perles qui, à l'endroit où ils se croisent, portent un globe surmonté d'une croix. (Voy. fig. 46.)

La couronne du roi d'Espagne ressemble à celle du roi de France, mais au lieu de fleurs de lis il y a des fleurons, et le cimier est un globe surmonté d'une croix.

Les rois des autres états d'Europe ont des couronnes à peu près de la même forme que celle du roi d'Espagne.

2° *Des coronets.*

Le langage héraldique anglais consacre cette expression pour indiquer les couronnes portées par les princes, les grands dignitaires, les pairs d'Angleterre et qui servent à faire connaître leurs rangs.

La couronne de l'héritier présomptif, en Angleterre, ou du prince de Galles, ressemble à celle du roi, mais elle est formée par une seule arche ou un seul cercle orné de perles. (Voyez fig. 47.) En outre, ce prince a encore un autre signe d'honneur, c'est la couronne de l'ancien Prince de Galles ornée de trois plumes d'autruche. Ce fut le Prince noir, Édouard, qui après la bataille de Crécy en 1346, créa cet ornement. Après avoir tué de sa propre main le roi de Bohême, il détacha de sa tête trois de

ces plumes et en para la sienne. (Voy. fig. 48.)

En France, la couronne du Dauphin est un cercle de huit fleurs de lis. Il n'y a guère qu'un siècle et demi que cette espèce de couronne existe.

Celle des Enfants de France, ou frères du Dauphin, est un cercle surmonté de huit fleurs de lis. En Angleterre, les princes de sang portent le cercle d'or bordé d'hermine et garni de fleurs de lis alternées avec des croix pâtées. (Voy. fig. 49.)

Dans ce dernier pays, la couronne des princesses est un cercle d'or, bordé d'hermine et garni de fleurs de lis, de croix pâtées et de feuilles de fraisier, placées alternativement. (Voy. fig. 50.)

En France, la couronne ducale est un cercle à huit grands fleurons, refendus, placée sur un bonnet de gueules terminé par une perle. En Angleterre, c'est un cercle d'or bordé d'hermine, enrichi de pierres précieuses et de perles et garni de huit larges feuilles de fraisier ou de persil. (Voy. fig. 51).

La couronne de marquis est, en France, de quatre fleurons et de trois perles placées en trèfle alternativement avec les fleurons. En Angleterre, c'est un cercle d'or, avec l'hermine au-dessous, entouré de quatre feuilles de fraisier et d'autant de perles placées sur des pointes pyramidales d'une hauteur égale. Les perles

alternent avec les feuilles. (Voy. fig. 52.)

La couronne de comte est, en France, un cercle d'or avec seize grosses perles autour. En Angleterre, c'est un cercle d'or, placé sur l'hermine et garni de huit pointes pyramidales ou rayons sur les sommets desquels il y a autant de grosses perles, placées alternativement avec des feuilles de fraisier, mais les perles sont beaucoup plus élevées que les feuilles. (Voy. fig. 53.)

La couronne de vicomte est, en France, un cercle d'or et quatre grosses perles au-dessus. En Angleterre, c'est un cercle d'or entouré au-dessous d'hermine et au-dessus d'un rang de perles dont le nombre est indéterminé, ce qui la distingue de celle du baron où ce nombre est précisé. (Voy. fig 54.)

La couronne des barons est, en France, un cercle d'or sur lequel se trouvent en six espaces égaux, des rangs de perles trois à trois en bande. En Angleterre, la couronne de baron qui leur a été accordée par Charles II, est formée de six perles placées à une égale distance sur un cercle d'or bordé d'hermine au-dessous et dont on n'en peut voir au plus que quatre dans les dessins. (Voy. fig 55.)

En France, on distingue encore la couronne des vidames établis pour soutenir les droits de l'Église. C'est un cercle d'or sur lequel il y a quatre croix pâtées.

En Angleterre les fils aînés des pairs, au-dessus du titre de baron, portent la couronne qui appartient au second titre de leur père, avec leurs armes, ou support avec le label; les autres enfants de pairs ont les mêmes armes, mais sans couronnes.

3° *Des mitres.*

La mitre est un ornement pontifical en forme de bonnet élevé, dont le haut finit en pointe et qui a deux pendants derrière.

Il y a une grande différence entre la manière de figurer les mitres en France ou en Angleterre, depuis la réforme du culte adopté dans ce dernier pays.

En France et dans les pays catholiques, les évêques et les abbés commendataires ont droit de porter la mitre sur l'écu de leurs armes, mais ils y ajoutent la crosse.

La mitre des évêques se pose de front et à dextre, la crosse à sénestre tournée en dehors; les abbés ont sur leurs armes la mitre vue de profil et à sénestre, la crosse à dextre et tournée en dedans. Cette pose de la crosse signifie que leur juridiction ne s'étend que dans l'abbaye.

En Angleterre, les évêques ne portent pas de mitre, mais ils l'ont conservée sur leurs armes; ils l'y placent comme si c'était des couronnes. La mitre de l'archevêque a une

double pointe fendue et chaque extrémité est terminée par une croix pâtée; la mitre elle-même est ornée de joyaux et elle sort d'une couronne ducale. (Voyez fig. 56.) La mitre de l'évêque ne diffère que parce qu'elle ne sort pas d'une couronne.

La mitre est une des plus anciennes coiffures de l'homme qui ait désigné l'autorité; les pontifes des Hébreux la portaient; les grands prêtres du paganisme avaient le *cidaris* qui n'est que la mitre. On la trouve aussi dans l'Inde, dès la plus haute antiquité. Les fanons ou pendants paraissent avoir servi à l'attacher sous le menton. Avant le dixième siècle, les évêques se couvraient de la mitre. Alexandre II et Urbain II donnèrent le droit de la porter à tous ces princes de l'Église et aux abbés commendataires. En Orient, les patriarches seuls avaient ce droit, les évêques se contentaient de la crosse.

4° *Des casques ou helmets.*

Les casques ou helmets sont des coiffures défensives placées sur la tête et devant la face, et qu'on fait figurer comme principal ornement au-dessus de l'écusson. C'est la vraie marque de la noblesse.

Leur matière, leur forme et leur position varient.

En Angleterre, les casques des souverains

sont d'or poli ou damasquiné; ceux des princes ou lords, d'argent avec des dessins d'or; ceux des chevaliers, d'acier orné d'argent et ceux des gentilshommes, d'acier poli.

En France, le casque du roi est en or, comme celui du prince ou duc. Les marquis ont le leur d'argent comme les comtes, vicomtes et barons, et les gentilshommes, en acier poli.

Pour la forme, on suit les règles suivantes. Les casques du roi, de la famille royale et de la noblesse de la Grande-Bretagne sont ouverts de face (on dit tarré ou târé de face en style de blason), et le nombre des barres qui forment la grille dénote la qualité du guerrier. Le casque du roi a six barres, celui d'un duc ou d'un marquis, cinq, et tous les autres pairs en ont quatre.

Le casque ouvert et sans barres appartient aux barons et aux chevaliers, et le fermé, aux gentilshommes et esquires (gentilshommes anglais ayant un certain revenu). Pour la position, le casque du roi est vu de front, celui des pairs en profil; celui des barons et chevaliers, de front et celui des gentilshommes, de profil. Les figures 57 et 58 représentent les casques du roi et des pairs.

En France ces règles varient bien. Le casque du roi est târé de front, ouvert et sans grille. On a voulu marquer par là son pouvoir. Les princes ou ducs ont aussi le leur de front, sans

grille, mais la visière presque ouverte. Les marquis ont onze barres ; les comtes et les vicomtes neuf barres et le casque posé en trois quarts; les barons sept barres et le casque à demi-profil; les gentilshommes ont le casque en profil à cinq grilles, et l'anobli nouvellement, trois grilles et l'helmet en profil.

Les casques sont d'une origine fort ancienne. Les Romains les ornaient de figures d'animaux, d'aigrettes ou de plumes. Autrefois, en France, tous les gens d'armes les portaient; aujourd'hui cette coiffure appartient aux cuirassiers et aux dragons.

5° *Des lambrequins.*

Les lambrequins sont des ornements du casque qui le coiffent et entourent l'écu; ce sont comme des morceaux d'étoffe découpés en feuilles et qu'on nomme lambrequins, sans doute du mot *lambeau,* parce que ces couvertures du casque qui le préservaient contre les injures de l'air, étaient découpées en morceaux dans la mêlée. Les Anglais les nomment *mantlings* et on les a appelés aussi *feuillards* pour indiquer leur forme de feuilles d'acanthe ou de choux. En France, il était de règle que les émaux ou couleurs des lambrequins fussent ceux du champ de l'écu et des objets qui s'y trouvent, mais dans les autres pays, on n'a point suivi cet usage. Les figures 57 et 58 représen-

tent des lambrequins aux casques seulement, mais parfois ils descendent pour embrasser l'écusson.

6° *Des chapeaux.*

Le chapeau est un ornement de tête fort ancien ; les Athéniens en portaient dès le temps de Dracon ; les Spartiates avaient des chapeaux de feutre et les Romains s'en coiffaient dans la maison, et plus tard à la campagne pour se prémunir contre l'ardeur du soleil. L'homme libre, ayant seul le droit de porter chapeau, et l'esclave lorsqu'il était affranchi recevant cette coiffure, elle devint le signe de la liberté. Les monnaies belges de 1789 ont ainsi le chapeau de la liberté. En France, sous Charles VI, on porta des chapeaux à la campagne, et, sous Charles VIII, on commença à les porter dans les villes, mais seulement quand il pleuvait. C'était la coiffure favorite de François Ier. Sous Henri IV, on les orna de plumes et de franges. Les chapeaux de castor s'introduisirent en France sous Louis XI, mais on les avait avant cette époque en Belgique, comme on en a des preuves par les comptes déposés au Franc de Bruges.

Il n'est donc pas étonnant que les chapeaux soient devenus des ornements d'armoiries. Mais en Angleterre, les ducs seuls en font usage, et

dans les pays catholiques, les cardinaux et les dignitaires de l'Église.

Dans le premier pays, le chapeau ducal (figure 59) est de velours rouge en dehors, fourré d'hermine avec le bord replié; il finit en deux pointes et se termine en haut par une houppe.

Dans les pays catholiques, ce sont surtout les cardinaux qui font usage du chapeau dans leurs armoiries.

Ce fut Innocent IV qui inventa les chapeaux rouges, vers 1250, mais on ne les mit sur les armes en Italie que vers 1300. On choisit la couleur rouge pour indiquer que les cardinaux doivent être prêts à verser leur sang pour le soutien de la religion. Selon le père Menestrier, l'usage de faire figurer le chapeau comme ornement d'armoiries ne fut introduit en France que vers 1510, par Tristan de Salasar, espagnol, et archevêque de Sens. Ce chapeau est garni de deux longs cordons rouges, terminés par cinq rangs de houppes de même couleur, et entrelacés par une suite de nœuds. Les Romains attachaient déjà des cordons aux chapeaux.

Quelquefois, les autres dignitaires de l'Église ont aussi des chapeaux, quoique le rouge soit exclusivement réservé aux cardinaux.

Le chapeau des archevêques est de sinople avec des cordons et des houppes comme les

cardinaux, mais aussi verts. Ce vert marque leur franchise et leur exemption de droits.

Le chapeau des évêques a la même couleur, mais il n'y a que dix houppes de chaque côté.

Le chapeau des abbés et des protonotaires est noir avec six houppes, trois de chaque côté; le noir indique ici la soumission et la renonciation aux vanités de ce monde.

7° *Des guirlandes.*

La guirlande est un ornement d'armoiries surtout employé en Angleterre, c'est une espèce de cercle ou de bourrelet fait de deux écheveaux de soie de différentes couleurs entrelacés ensemble et que les anciens chevaliers plaçaient sur la tête dans les tournois. (Voyez figure 60.) Les couleurs doivent être celles des émaux de l'écusson. C'est un des moindres ornements des cottes d'armes; il se place entre le casque et la crête.

8° *Des crêtes.*

Les crêtes sont les ornements les plus haut placés sur les armoiries. On les a nommés de ce nom pour les assimiler à certains ornements semblables que quelques animaux portent sur la tête, comme les paons, les coqs, etc. C'étaient autrefois des marques d'un grand honneur parce qu'il n'y avait que les héros d'une

remarquable valeur ou d'un rang supérieur qui osaient les porter, pour qu'on pût facilement les distinguer dans la mêlée. C'est ainsi qu'on voit figurer sur quelques armoiries et plus haut que le casque, des ailes d'oie, des étoiles, des plumes, des aigrettes. Ces figures sont surtout en usage en Angleterre.

9° *Des bandelettes.*

Les bandelettes, sont des rouleaux placés sous l'écu, et qui semblent voler aux vents et se dérouler, pour qu'on puisse lire la devise qui y est écrite. Cette devise a rapport à l'armoirie, au nom de celui qui la possède ou à toute autre circonstance. Ces devises sont souvent des sentences, comme celles-ci : *virtus nobilitat,* le courage ennoblit (ou la vertu, c'est ici un jeu de mots); *Patria cara, carior libertas,* la patrie m'est chère mais la liberté me l'est plus encore; *Murus æneus conscientia sana,* une bonne conscience est un mur d'airain. Ces sentences sont quelquefois en langue vulgaire comme les suivantes : *Noblesse oblige,* ou celle du roi de Hollande *je maintiendrai,* etc. Les devises sont aussi relatives aux noms propres. Ainsi, la famille Goethals des Flandres, a pour exergue : *in als goet*, bon en tout; la famille Raepsaet (*raep,* navet, *saet,* semences), *in semine virtus,* la force est dans la graine, etc. Selon le père Menestrier, c'est au cardinal

Mazarin que l'on dut, surtout en France, l'introduction des devises. Les armes des pays ont souvent des bandelettes à devise, comme celles de l'Angleterre : *Honni soit qui mal y pense;* celles de la Belgique, l'*Union fait la force*, etc.

10° *Des supports.*

Les supports sont des figures placées au-dessus des bandelettes, et aux deux côtés de l'écusson. On les appelle ainsi, parce qu'elles semblent supporter ou étayer les armoiries. On distingue les tenants des supports quand ce sont des anges, des sauvages et en général des figures humaines; support se dit plutôt des animaux.

Sir Georges Mackenzie trouve l'origine des supports dans la coutume fort ancienne, et existant encore aujourd'hui, de conduire ceux qui reçoivent des honneurs vers le prince qui les confère. Ainsi, lorsqu'on crée un duc, un marquis, un chevalier, il est escorté de deux personnes investies de la même qualité, qui le conduisent vers le prince et c'est entre elles deux qu'il reçoit les symboles de son élévation. C'est pour représenter cette solennité, que les armes ont reçu des supports.

Généralement les supports sont des animaux, des oiseaux, etc., qui se trouvent déjà dans l'écusson, comme des lions, des griffons, des aigles. Parfois on les choisit pour faire allusion au

nom du dignitaire; d'autrefois ils rappellent la profession des anoblis, comme, par exemple, les supports des armes des lords Duncan, Nelson, etc., sont des ancres et autres machines de marine.

D'après les lois héraldiques d'Angleterre, les pairs et pairesses, les chevaliers de la jarretière, ceux de l'ordre du bain peuvent seuls avoir des supports à leurs armes, à moins que le roi n'en décide autrement. En Écosse, les chefs des clans ont le même privilége.

Dans les supports on dit que l'animal est *armé*, si ses cornes, son bec, ses talons, etc., sont d'une autre couleur que le reste du corps, comme l'est, par exemple, la licorne des armoiries d'Angleterre dont la corne est d'or, tandis que le corps est d'argent. On dit encore qu'il est ongulé, si la tête est d'une autre couleur que le corps, comme par exemple cette même licorne au chef d'or, ce qui n'est pas sa couleur naturelle.

CHAPITRE XII.

DES RÈGLES DU BLASON.

Tout art a ses règles; nous allons exposer brièvement celles de l'art héraldique.

La première et la plus générale est d'exprimer les distinctions héraldiques en termes pro-

pres, de manière à ne rien omettre d'essentiel et à être précis et clair sans répétitions inutiles ou sans tautologie (Tautologie, répétition inutile et vicieuse d'une même idée en différents termes).

La seconde est de nommer d'abord l'émail du champ, et ensuite les charges principales qui remplissent les places les plus honorables dans l'écusson, telles que la fasce, le chevron, etc.

La troisième est celle-ci : Après avoir nommé la couleur du champ et les charges honorables ordinaires, ou autres figures principales, spécifier leurs attributs, et indiquer leur métal ou leur couleur.

La quatrième règle est la suivante : Quand une charge honorable, ou une autre figure est placée sur une seconde, que ce soit le sautoir, la bande, la croix, etc., on doit toujours la nommer après la charge sur laquelle elle est placée, en ajoutant le mot *surtout*.

La cinquième : En blasonnant les charges ordinaires, si elles sont simples, il suffit d'en faire mention, mais si une des lignes brisées dont nous avons parlé dans plusieurs chapitres, y est employée, elle doit être exprimée dans la description. Ainsi on dit le chef engrêlé, denché, etc.

La sixième : Quand une figure ou charge principale remplit le centre de l'écu, on ne doit point spécifier sa position, car quand une

charge est nommée sans détermination de sa place, elle est censée occuper le milieu de l'écusson. Toute autre place doit être mentionnée.

La septième : Le nombre de larmes, points, mollettes, étoiles, etc., doit être soigneusement indiqué, surtout s'il y en a plus que cinq. Et si une figure semblable est percée, on doit le dire, pour la reconnaître de celle qui est pleine.

La huitième : Si une pile, un rayon de soleil ou toute autre charge provient d'un autre point de l'écu que le centre, sa position, son point de départ doivent être désignés.

La neuvième : La couleur naturelle d'un animal, oiseau, arbre d'un fruit, d'une plante etc., ne doit pas être exprimée autrement que par le mot propre, mais si la couleur ou l'émail exigé sur l'armoirie en diffère, alors on doit l'exprimer avec les termes d'usage.

La dixième : Quand il y a trois figures ou charges dans l'arme et que leur position n'est pas spécifiée dans la description, on sait qu'elles sont toujours placées deux au-dessus, une au-dessous.

La onzième : Quand il y a plusieurs charges sur un écu, leur nombre et leur place doivent être distinctement exprimés.

Enfin, la douzième règle est celle-ci : Si le champ est parsemé de figures semblables entre elles et entières, on dit qu'elles sont *sans nom-*

bre, mais si une partie de ces charges est coupée à l'extrémité de l'écu, on doit se servir des mots *semi* ou *semer*.

On doit remarquer cependant que quelquefois il y a des figures qui se placent contre la volonté de ces règles générales. Par exemple, quand il s'agit de trois figures, on ne les place pas toujours deux au-dessus et puis une au-dessous, mais quelquefois une au-dessus et deux au-dessous.

CHAPITRE XIII.

DE L'ART DE DISPOSER LES ARMOIRIES ET DE LES COMBINER ENTRE ELLES.

En général, les armes les plus simples et les moins diversifiées sont les plus belles et les plus nobles. Telles sont les pièces honorables ordinaires (chapitre VIII).

Mais, il faut parfois disposer plusieurs armoiries dans un seul écu et placer les ornements temporaires ou accidentels dans leur place voulue, lorsque, par exemple, le titulaire acquiert une nouvelle dignité, etc.

Plusieurs causes déterminent cette combinaison d'armoiries.

Ainsi, quand les armoiries d'un couple marié appartiennent à deux familles nobles distinctes, elles doivent être réunies sur un

seul écu et palées, c'est-à-dire placées l'une à droite, l'autre à gauche et séparées par le pal ou droite perpendiculaire divisant l'écu en deux moitiés égales. Alors, on décrit d'abord l'armoirie du mari, puis celle de la femme; les armoiries du baron se placent à dextre, celle de l'épouse à sénestre. Mais, en Angleterre, cela ne se fait ainsi que pour autant que la dame ne soit pas une héritière.

Ainsi, encore, quand un veuf se remarie, les armoiries de sa femme défunte et celles de la seconde sont combinées ensemble à sénestre dans un écu palé dont les siennes occupent le dextre. Et alors les armes de la défunte occupent le chef sénestre et celles de la seconde épouse la base, ou bien les premières sont placées en pal avec les siennes et immédiatement contre elles, les armes de l'épouse vivante se trouvent à sénestre, à l'extérieur.

Mais supposons qu'un noble soit à sa troisième ou à sa quatrième femme, ce qui s'est vu, alors, les armoiries de la première et de la seconde occupent le chef et celles de la troisième la base, et s'il y a quatre armoiries de dames, la troisième partage avec la dernière une moitié de la base de sénestre.

Cependant, cette méthode n'est pas invariable, elle s'applique uniquement au cas où le mari a l'expectative d'hériter les possessions de sa femme et de les unir aux siennes.

Si un noble épouse une veuve noble et dont le premier mari l'était aussi, il ne fait figurer sur ses armoiries que celles de sa femme.

Un troisième cas où il faut encore modifier les armoiries, c'est lorsque celles des femmes sont jointes à l'écu paternel d'un noble, les signes différentiels, comme le label, le croissant, etc., portés par les pères de ces dames, doivent être conservés.

Un quatrième cas est lorsqu'un écusson portant une bordure est placé en pal avec un autre, cette bordure doit être totalement omise du côté des armes palées vers le centre.

Une cinquième circonstance se présente. Lorsqu'un noble épouse une héritière, alors, au lieu de placer en pal les armoiries de sa dame avec les siennes, il les porte dans un écu particulier qu'il place au centre du sien. Comme ce signe dénote ses prétentions aux biens de sa femme, on appelle ce petit écusson, l'écu de prétention et il est blasonné *surtout*.

Les enfants qui proviennent d'une telle alliance portent les armoiries héréditaires de leur père et mère en quartier; ce qui dénote un héritage fixe et transmissible à leur postérité.

Dans ce cas, le premier et le quatrième quartier contiennent généralement les armes du père, le second et le troisième celles de la mère, à moins que les héritiers ne tiennent

leurs biens, leurs titres et leur dignité uniquement du côté maternel.

La sixième circonstance est la suivante : Lorsqu'une jeune personne ou une douairière de qualité épouse un roturier ou un noble de rang inférieur au sien, on peut mettre leurs armoiries les unes à côté des autres, dans deux écussons séparés sur le même manteau ou les mêmes lambrequins, mais les armoiries de la dame ornées comme elles le requièrent d'après leur valeur.

Les archevêques et évêques anglicans empalent leurs armes d'une autre manière : ils donnent la place d'honneur ou le côté dextre aux armes de leur dignité ou de leur siége. Les prélats nobles portent leurs armes partagées en pal, pour désigner qu'ils sont unis à l'église par un mariage spirituel.

Les armoiries d'un pays, d'un état peuvent encore recevoir quelques modifications, selon que le souverain veut les augmenter. Mais ce sont alors les hérauts d'armes qui les combinent. C'est leur principale occupation.

CHAPITRE XIV.

DES ÉCUSSONS FUNÈBRES.

Les écussons funèbres font connaître la condition de la personne pendant sa vie. Ainsi ils

dénotent si la personne était non mariée ou veuve, aussi bien pour les nobles que pour les dames de qualité.

Si la personne défunte est un mari, le côté dextre est noir, le sénestre de l'écusson blanc. Si c'est une dame mariée, le côté sénestre est noir et l'on place un chérubin au-dessus des armes en guise de crête.

Si c'est un célibataire, les armes ne sont pas palées et tout l'écusson est noir.

Si c'est une jeune fille, c'est le même état, mais on place en crête ou un ange ou un nœud de rubans, qui alors remplace la couronne.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

HISTOIRE ABRÉGÉE DES ORDRES.

CHAPITRE PREMIER.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

Les ordres sont des corps de chevaliers institués par les rois, les princes, les pontifes, soit pour la défense et le soutien de la religion, soit pour récompenser les services qu'on a rendus au pays, à l'humanité, à la science ou à leur personne, soit pour établir des marques d'honneur entre les citoyens.

On ne connaissait pas les ordres de chevalerie dans les premiers siècles de l'Église; ils ne remontent pas au-delà du douzième siècle, et leur origine paraît dater du temps des croisades.

On a prétendu que le nom de *chevalier*, en anglais *knight* qui vient de l'allemand *kneght*, était donné par les Germains à leurs fils quand ils étaient d'âge à recevoir le privilége de porter les armes. Nuls autres que ces jeunes gens ne pouvaient porter la lance et le bouclier. On conçut l'idée de donner quelque solennité à cette cérémonie, et de là naquit l'origine de la chevalerie. Le nom de chevalier vient du mot *caballarius* employé dans les Capitulaires de Charlemagne pour indiquer certains feudataires ou propriétaires obligés de servir à cheval et couverts de la cotte de mailles.

Quelques auteurs ont cherché ainsi à établir que Charlemagne pouvait être considéré comme le premier prince qui eût conféré la chevalerie, puisqu'il donna avec une grande solennité l'épée et tout l'équipage d'un homme de guerre à son fils, Louis d'Aquitaine; mais Tacite a déjà signalé un usage semblable établi de son temps et avant lui chez les peuples de Germanie. C'était là une cérémonie, mais nullement la création d'un ordre de chevalerie, c'était une investiture personnelle, mais non une affiliation à un corps établi.

Sous le règne du système féodal, il y avait tant de vols, de déprédations, d'outrages, de violences et de crimes de toute espèce exercés par des bandits et des gens sans aveu, que

quelques personnes courageuses résolurent de s'associer pour protéger le faible, pour secourir l'opprimé, pour défendre les femmes; c'étaient des chevaliers et on a nommé cette époque l'âge de la chevalerie.

Jusqu'au temps de François Ier, on comptait parmi les chevaliers les *bannerets* et les *bacheliers*; mais ce prince, ami des lettres et poëte lui-même, créa une classe nouvelle, les *chevaliers ès-lois*, qui était composée d'hommes de mérite, de magistrats, de gens de lettres et de savants. La capacité y conduisait. Le chevalier banneret faisait porter devant lui par un écuyer une bannière carrée; le chevalier bachelier n'avait qu'une banderolle pointue ou la cornette: le premier devait être propriétaire et devait fournir en temps de guerre un certain nombre de lances.

La création des chevaliers se faisait jadis avec beaucoup d'apparat et de cérémonies. Le candidat jeûnait, se confessait et recevait les sacrements; on le couvrait d'une tunique blanche et il s'asseyait à une table placée de côté, et là il ne pouvait ni parler, ni sourire, ni manger, tandis que les chevaliers et les dames qui assistaient à la cérémonie, s'égayaient et s'amusaient à grand bruit à la grande table voisine. La nuit, on envoyait son armure à l'église et après avoir veillé dans son enceinte jusqu'au matin, il s'avançait l'épée

suspendue au cou et recevait la bénédiction du prêtre. Alors, il s'agenouillait devant sa dame, qui, assistée de personnes d'un rang élevé, le revêtait d'une armure complète. Un chevalier le frappait à trois reprises sur les épaules avec le plat de son épée, au nom de Dieu, de S^t^ Michel et de S^t^ Georges. Le récipiendaire devait enfin veiller toute la nuit suivante, armé de pied en cap, avec son glaive nu et sa lance à la main. Alors seulement la cérémonie était terminée. . . . . .

Il est, dit Hallam, l'historien du moyen âge, trois esprits qui pendant cette époque ont donné une impulsion dominante aux sentiments moraux et aux facultés de l'homme : la liberté, la religion et l'honneur. La chevalerie était la personnification de l'honneur, elle l'inspirait et l'entretenait; et, continue-t-il, à tout ce que l'amour de la liberté et le zèle religieux ont jamais produit de magnanime, de plus énergique, fut égalé par le profond sentiment d'honneur que cette institution était destinée à conserver. » . . . . . .

Avant l'époque des croisades, la chevalerie n'avait pas de caractère religieux. Les Anglo-Saxons seuls se confessaient avant l'investiture, et recevaient du prêtre, le titre de chevalier, et chez les Normands on cite l'archevêque Lanfranc qui créa chevalier Guillaume le Roux. (Hallam, tome 4, page 243.) C'étaient des

exceptions; car, en général, le clergé punissait de pénitences canoniques ceux qui prenaient part aux combats privés, aux guerres inutiles, si communes à cette époque. L'objet des croisades vint sanctifier la lutte entre les barbares et les fidèles, et ce fut alors que la chevalerie devint une institution aussi religieuse que militaire. Alors, lorsqu'un chevalier assistait à la messe, il tenait la pointe de son épée devant lui, pendant la lecture de l'Évangile, pour indiquer qu'il était prêt à le défendre; la loi de Dieu était sa loi suprême. L'idée des cérémonies dont nous avons parlé ci-dessus vient même de ce qu'on assimilait la création d'un chevalier à l'ordination d'un prêtre, et la chevalerie était aux yeux de tout le monde une sorte de sacerdoce.

Dans le Nord, les femmes étaient depuis longtemps l'objet d'une galanterie que réclament leur faiblesse naturelle, leur délicatesse, leur beauté et surtout les soins maternels dont la nature les a chargées. Respecter la femme est un sentiment inné chez tout homme généreux. Les chevaliers, ces défenseurs du faible, avaient compris ce devoir, et après la dévotion, la courtoisie était leur loi favorite. « Les rois, dit Hallam (tom. IV, p. 247), payèrent quelquefois aussi leur tribut d'hommage à la beauté. Nous voulons, dit Jacques II d'Aragon, que tout homme, chevalier ou non, qui accompagnera

une dame, ne puisse être inquiété ni arrêté, à moins qu'il ne soit coupable de meurtre. Louis II, duc de Bourbon, en instituant l'ordre du bouclier d'or, prescrit à ses chevaliers d'honorer par-dessus tout les dames, et de ne permettre à qui que ce soit de les calomnier « parce qu'elles sont, après Dieu, la source de tout l'honneur que les hommes peuvent acquérir. » Une des marques singulières de l'amitié, en ces temps-là, était que deux convives mangeassent dans la même assiette : un roman contemporain cite un banquet où assistaient huit cents chevaliers, chacun avec sa dame mangeant à son assiette. Elles assistaient à toutes les fêtes, aux tournois, aux jeux, etc. De là vint l'idée aux combattants ennoblis de porter des écharpes aux couleurs de leurs maîtresses, ou leurs devises. L'adage le plus commun du temps était ces mots bien connus : *Mon Dieu, ma dame et mon roi;* il exprimait les sentiments religieux, l'amour et la fidélité, vertus indispensables à tout chevalier.

La chevalerie tomba, parce que tout dans ce monde a une fin, hors les principes de l'éternelle justice. Dans quelques pays, les révolutions démocratiques ont sapé les fondements de la noblesse; dans toute l'Europe, la chevalerie s'abattit par l'invention de la poudre à canon. Elle anéantissait la force physique et rendait

presque inutile pour le sort des combats la valeur personnelle. Les lanciers sont, dans nos troupes actuelles, les descendants naturels des chevaliers armés comme eux. Cependant, les distinctions s'effacent difficilement dans la société humaine, et l'antique chevalerie se convertit peu à peu dans la création des gentilshommes qui prit tant d'extension au seizième et au dix-septième siècle. Cette dénomination de gentilhomme vient, à ce qu'il paraît du latin *gentis homines*, hommes de la nation, gens dévoués au service de l'État. Pasquier fait remonter cette distinction à la milice Romaine où les *gentis homines*, les plus braves soldats recevaient aussi les meilleures portions de terre en récompense de leur bravoure ou de leurs services. (Dictionnaire des origines). Le mot de gentlemen en anglais, dérivé de cette dénomination, conserve encore le caractère de la noblesse.

Nous allons donner maintenant une histoire abrégée des principaux ordres des plus grands États de l'Europe.

CHAPITRE II.

ORDRES BELGES.

Une loi de la Chambre des représentants, du Sénat belge et du Roi, en date du 11 juillet

1832, établit un ordre civil et militaire de Léopold. Il est destiné à récompenser les services rendus à la patrie. Le roi en est le grand maître. La loi du 11 juillet ne créait que quatre classes, savoir: le grand cordon, le commandeur, l'officier et le chevalier. Une loi nouvelle est venue ajouter depuis une classe de plus, celle de grand officier. Le roi nomme par arrêté spécial qui précise les motifs pour lesquels l'ordre a été décerné, et l'arrêté doit être textuellement inséré au Bulletin officiel. Tout membre des chambres qui accepte l'ordre à un autre titre que pour motifs militaires, est soumis à une réélection; et tout militaire d'un grade inférieur à celui d'officier et qui est membre de l'ordre, jouit d'une pension annuelle, inaliénable et insaisissable de 100 francs; cette pension n'est pas incompatible avec une pension acquise à un autre titre. Elle cesse, si le militaire est promu au grade d'officier dans l'armée. La qualité de membre de l'ordre et la pension qui y est attachée, se perdent ou sont suspendues par les mêmes causes qui, d'après les lois pénales, font perdre ou suspendent les droits de citoyen belge.

La décoration de l'ordre consiste en une croix blanche émaillée, portant une guirlande de laurier et de chêne entre chacune des quatre branches, et ayant d'un côté, au milieu, un écusson noir émaillé, entouré d'un cercle rouge

entre deux petits cercles en or, avec le chiffre du roi composé de deux L. L. et deux R. R., et, au revers les armes du royaume avec la devise, prescrite par la loi en lettres d'or, en exergue: le tout surmonté d'un couronne royale. — Le ruban est ponceau moiré. — Les marques distinctives sont : Pour les grands cordons, la décoration de l'ordre du côté où se trouve la devise *l'union fait la force*, sur une étoile d'argent à huit rais brodée sur l'habit du côté gauche. La plaque aura le diamètre de dix centimètres quatre millimètres. Les grands cordons portent en même temps le bijou de l'ordre suspendu à un ruban, large de sept centimètres et demi, en écharpe, descendant de l'épaule droite sur le côté gauche. — Pour les grands officiers : la croix de l'ordre en argent, du côté où se trouve l'écusson avec la devise, brodée sur l'habit du côté gauche, garnie de rayons aussi d'argent entre chacune des branches. Cette plaque a le diamètre de neuf centimètres. — Pour les commandeurs, la décoration de l'ordre, suspendue à un ruban de la largeur de cinq centimètres cinq millimètres et portée en sautoir autour du cou. — Pour les officiers, la décoration de l'ordre suspendue à un ruban large de trois centimètres six millimètres surmontée d'une rosette et passée à la boutonnière. Cette décoration est commune aux trois premiers grades, lorsqu'ils ne sont point revêtus de leurs autres insignes. — Pour les chevaliers,

la décoration de l'ordre suspendue comme ci-dessus, mais sans rosette au ruban qui aura trois centimètres et six millimètres. — La décoration est en or pour les trois premières classes, et en argent pour celle des chevaliers. — Les grands cordons portent, en outre, dans les cérémonies, le grand collier de l'ordre, lequel est en or et partagé en trois parties qui s'alternent, savoir : la couronne, le lion et les deux lettres L et R doubles. — La marque distinctive de l'ordre porté par les militaires, consiste en deux glaives placés en support de la couronne dans le bijou de l'ordre. — Les grands cordons et les grands officiers portent sur la plaque les glaives en or, croisés sous l'écusson. — Tous les membres de l'ordre Léopold reçoivent leur décoration en même temps que leur diplôme, et les grands cordons, grands officiers, commandeurs, officiers et chevaliers de l'ordre Léopold, qui assistent aux cérémonies publiques, civiles ou religieuses, y occupent une place qui leur est assignée après les autorités constituées. On porte les armes aux commandeurs, officiers et chevaliers; on les présente aux grands officiers et aux grands cordons. (Arrêtés royaux du 8 août 1832 et du 28 décembre 1838.) — Une loi du 8 octobre 1833, porte en outre en Belgique institution d'une *croix de fer* décernée aux citoyens qui, depuis le 25 août 1830 jusqu'au 4 février 1831, ont été blessés, ont fait preuve d'une bravoure éclatante dans

les combats soutenus pour l'indépendance nationale, ou ont rendu des services signalés au pays.

Cette croix de fer est à quatre branches ; l'écusson porte le Lion Belge en or, entouré d'un cercle en or, et sur le revers 1830. Elle est portée sur la poitrine, à gauche, et suspendue, à un ruban moiré large de trois centimètres, deux millimètres, à fond rouge bordé, de chaque côté, d'un liséré jaune et noir, chacun de trois millimètres de largeur. Les honneurs du port d'armes sont rendus aux personnes décorées de la croix. (Arrêté du 30 décembre 1833.)

Le même arrêté portait la création d'une médaille qui fut remplacée par décision du 22 août 1834, par une seconde classe, mais un nouvel arrêté du 21 février 1835, a supprimé cette seconde classe, de manière qu'aujourd'hui la croix de fer est la même pour tous les décorés. Ce n'est pas un ordre.

Le plus ancien ordre de Belgique est celui de la Toison d'or. Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'institua à Bruges, le 10 janvier 1430. Les uns disent que cette création eut lieu en l'honneur d'une dame de Bruges dont le prince était amoureux et qui avait des cheveux roux ; les courtisans raillaient de cette circonstance, et le duc, pour mettre fin à leurs inconvenants discours, aurait résolu de faire

un objet de distinction de celui de leurs plaisanteries. D'autres veulent que l'ordre fut institué en commémoration de son mariage avec Isabelle de Portugal; le fait est que l'installation eut lieu pendant les fêtes de son mariage, époque peu convenable pour d'illicites amours. La sainte Vierge et saint André étaient les protecteurs de l'ordre, et son but était la défense de la religion chrétienne contre les infidèles. Les insignes étaient le manteau d'écarlate, traînant à terre et doublé de vair, le chaperon de même, et au cou, un collier d'or, auquel était suspendue l'image d'un mouton mort, orné d'une riche toison. On a cru voir dans cette image la représentation de la richesse que rapportait alors aux Flandres l'immense commerce des laines. Le duc de Bourgogne était le grand maître de l'ordre, et le nombre des chevaliers fixé d'abord à vingt-quatre, fut porté en 1481 à trente et un, et plus tard, en 1516, à cinquante et un par Charles-Quint, dans un chapitre général qu'il tint, cette année, à Bruxelles. Marie de Bourgogne, fille de Charles-le-Téméraire, porta la grande maîtrise de l'ordre dans la maison d'Autriche par son mariage avec Maximilien. On exigeait quatre générations de noblesse paternelles et maternelles. Plus tard, la Toison d'or devint le partage du roi d'Espagne comme héritier de la maison de Bourgogne. Joseph

Napoléon, en montant sur le trône de la Péninsule, le supprima, et le 15 août 1809, Napoléon créa l'ordre des trois Toisons d'or, qui n'eut pas de suite et dont il ne nomma que le grand chancelier et le grand trésorier.

CHAPITRE III.

ORDRES FRANÇAIS.

L'ordre du Saint-Esprit fut établi sous le nom d'ordre et de milice du St-Esprit, le 31 décembre 1578 et le 1er janvier 1579 par Henri III, en commémoration de trois événements, arrivés le jour de la Pentecôte; savoir, sa naissance, son élection comme roi de Pologne et son avénement au trône de France. Le roi de France est grand maître de l'ordre. Les grands officiers commandeurs étaient le chancelier, le prévôt, le grand trésorier, le secrétaire, et les officiers étaient l'intendant, le généalogiste, le héraut, l'huissier, les deux trésoriers du marc d'or, les deux contrôleurs, l'historiographe, le garde des rôles ou le secrétaire de la chancellerie. Autrefois les chevaliers, au nombre de cent, portaient une croix d'or au cou, pendante à un ruban bleu céleste; maintenant le cordon est en baudrier et la croix sur la hanche. La croix a huit pointes, émaillée et anglée de quatre fleurs de

lis et au-dessus une colombe. Au revers, St-Michel foule au pied le dragon. Cette dernière circonstance vient de ce que les chevaliers de l'ordre du St-Esprit reçoivent avant celui de St-Michel, aussi leurs armes sont entourées de deux colliers, l'un de St-Michel, composé de SS et de coquilles entrelacées, l'autre formé de fleurs de lis d'or d'où naissent des flammes et des bouillons d'or, et des lettres H. H couronnées de festons et de trophées d'armes. C'est le collier du St-Esprit. Les H rappellent Henri III, le fondateur de l'ordre, et les flammes, Henri IV qui les ajoute. Henri IV, par déclaration du dernier décembre 1607, y admit les étrangers.

L'ordre de Saint-Michel fut institué par Louis XI à Amboise, le 1er août 1469. St-Michel était l'ancien patron de la France. Les chevaliers avaient pour marque une chaîne d'or chargée de coquilles d'argent et où pendait une médaille représentant l'image de St-Michel foulant aux pieds le dragon. Il n'y eut d'abord que trente-six gentilshommes qui ne pouvaient recevoir aucun autre ordre, s'ils n'étaient empereurs, rois ou ducs. Le chancelier devait être revêtu d'une dignité ecclésiastique et il y avait un greffier, un trésorier et un héraut. Plus tard Louis XI y ajouta un prévôt maître de cérémonie. Louis XIV porta le nombre de chevaliers à cent. Sous Henri II l'ordre s'avilit et Henri III le réunit à celui du St-Esprit.

Plus tard, on conféra cet ordre aux jurisconsultes, aux financiers, aux savants, aux gens de lettres et aux artistes. Louis XVIII le conserva à la Restauration. Les chevaliers portent un cordon noir, moiré, jadis passé en écharpe de l'épaule droite au côté gauche avec le croix à huit pointes, ayant l'image de St-Michel au centre. Aujourd'hui le cordon noir et la croix s'attachent à la boutonnière, comme les autres ordres.

L'ordre de Saint-Louis est un ordre royal et militaire créé en avril 1693 par Louis XIV pour récompenser les officiers de ses troupes. Nul ne pouvait y être admis sans avoir servi au moins dix ans en qualité d'officier et sans être de la religion catholique, apostolique et romaine, à moins, pour la première circonstance, que le roi n'en décidât autrement. La croix est émaillée de blanc, bordée d'or, anglée de quatre fleurs de lis de même, chargée au centre de l'image de saint Louis, cuirassé d'or, couvert de son manteau royal, tenant de la main droite une couronne de laurier et de la gauche une couronne d'épines et les clous de la passion, en champ de gueules; un petit cercle d'azur est sur la tête du saint, avec ces mots : *Ludovicus magnus instituit* 1693. Au revers est un médaillon de gueules, avec une épée flamboyante, la pointe passée dans une couronne de laurier, liée de l'écharpe

blanche ; sur un autre cercle d'azur qui l'environne, se trouve la devise en lettres d'or, *bellicæ virtutis præmium* (récompense de la vertu guerrière). La couleur du ruban est le rouge de feu. Les grands-croix ont le large ruban en écharpe, et sur l'habit et le manteau, une croix en broderie d'or. Les commandeurs ont le cordon en écharpe, mais pas la croix brodée ; les chevaliers, le petit ruban rouge avec la croix de l'ordre. Le nombre de chevaliers est illimité. Louis XVIII conserva cet ordre à la Restauration, par ordonnance de 1824.

L'ordre du Mérite militaire fut fondé le 10 mars 1759 par Louis XV en faveur des officiers nés en pays où la religion protestante était établie. La marque distinctive est un ruban bleu foncé, sans ondes : la croix d'or a sur un côté une épée en pal, avec ces mots : *pro virtute bellica* (pour la valeur guerrière). Sur le revers, une couronne de laurier avec la légende : *Ludovicus XV instituit* (institué par Louis XV). Les grands-croix portent le ruban en écharpe et la croix brodée d'or sur l'habit et le manteau ; les commandeurs, le ruban en écharpe mais pas la croix, et les chevaliers, le petit ruban et la croix à la boutonnière. Louis XVIII le conserva.

L'ordre de la Légion-d'Honneur. Cette institution, proposée par le chef du gouvernement, fut adoptée par le corps législatif, le

29 germinal an X. Depuis le retour du roi Louis XVIII, la légion-d'honneur a été réorganisée sur de nouvelles bases, nous ne mentionnerons que les statuts actuels. Le roi est chef, souverain et grand maître de l'ordre. Il prend le titre d'*Ordre royal de la Légion-d'Honneur*, les commandants celui de *commandeurs*, et les grands cordons, celui de *grands-croix*. Ainsi l'ordre est composé de chevaliers, d'officiers, de commandeurs, de grands officiers et de grands-croix, les membres de la légion-d'honneur sont nommés à vie, le nombre des chevaliers est illimité.

Celui des officiers est fixé à.	2000
Celui des commandeurs à.	400
Celui des grands officiers à.	160
Celui des grands-croix à.	80

Les princes de la famille royale et du sang, et les étrangers auxquels est conférée la grande décoration ne sont pas compris dans ce nombre. Les étrangers sont admis et non reçus et ne prêtent aucun serment. La décoration de la Légion-d'Honneur consiste dans une étoile à cinq rayons doubles, surmontée de la couronne royale. Le centre de l'étoile, entouré d'une couronne de chêne et de laurier, présente d'un côté l'effigie de Henri IV, avec cette exergue : *Henri IV, roi de France et de Navare*, et de l'autre trois fleurs de lis avec cette exergue : *Honneur et patrie*, l'étoile

émaillée de blanc est en argent pour les chevaliers, et en or pour les autres grades. Les chevaliers portent la décoration en argent à une des boutonnières de leur habit, attachée par un ruban moiré rouge sans rosette. Les officiers la portent de même, mais en or avec une rosette en ruban. Les commandeurs portent la décoration en sautoir attachée à un ruban moiré rouge un peu plus large que celui des officiers. Les grands-officiers portent sur le côté droit de leur habit une plaque semblable à celle des grands-croix, brodée en argent, mais du diamètre de soixante-douze millimètres. Cette plaque est substituée au large ruban qu'ils portaient, et ils continuent en outre de porter la simple croix en or à la boutonnière gauche. Les grands-croix portent un large ruban moiré passant de l'épaule droite au côté gauche et au bas duquel est attachée une grande étoile en or; ils portent en même temps une plaque brodée en argent, de cent quatre millimètres de diamètre, attachée sur le côté gauche des habits et des manteaux et au milieu de laquelle est l'effigie de Henri IV, avec l'exergue : *Honneur et patrie.*

Pour être admis dans l'ordre de la légion-d'honneur, il faut, en temps de paix, avoir exercé pendant vingt-cinq ans des fonctions civiles ou militaires avec la distinction requise. On n'y peut être reçu qu'en qualité de cheva-

lier. On ne peut passer dans un grade supérieur sans avoir passé par le grade inférieur. Chaque campagne est comptée double aux militaires, dans l'évaluation qui est faite de leurs services; on ne peut compter qu'une campagne par année. En temps de guerre, les actions d'éclat et les blessures graves peuvent dispenser du temps exigé en temps de paix. En tout temps, les services extraordinaires rendus au roi et à l'état dans les fonctions civiles ou militaires, les sciences et les arts, peuvent également dispenser de ces conditions. Il peut y avoir deux promotions par année: une au premier janvier, l'autre au 15 juillet, jour de Saint-Henri, qui est celui de la fête de l'ordre.

La qualité de membre de la légion-d'honneur se perd par les mêmes causes que celles qui font perdre la qualité ou suspendre les droits de citoyen français. L'ordre royal de la légion d'honneur est administré par un grand chancelier qui travaille avec le roi (*Dictionnaire des découvertes* en France de 1789 à 1820, et Dictionnaire des origines).

Quelques légères modifications ont été apportées à ces dispositions depuis la révolution de 1830. Napoléon changea les dessins de la croix, et le gouvernement actuel y a fait aussi quelques changements. On a placé sur le cercle du milieu, deux drapeaux tricolores déployés, noués ensemble par le bas.

Les ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sont des ordres royaux, hospitaliers et militaires. On prétend que l'ordre de Saint-Lazare est le plus ancien et qu'il a été fondé à Jérusalem en 1119 par les chrétiens d'Occident, pour recevoir les pèlerins à la Terre-Sainte. Le pape Alexandre IV confirma cet ordre, sous la règle de saint Augustin, par une bulle donnée à Naples le 11 avril 1255. Ce fut sous Louis VII ou le Jeune (de 1137 où il commença à régner, à 1180 où il mourut) que les chevaliers de Saint-Lazare s'établirent en France; ils eurent du roi la terre de Boigny près d'Orléans où ils tinrent leurs chapitres.

Henri IV écrivit au pape Paul V pour lui demander son approbation à la création de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel fondé le 16 février 1607. Peu de temps après, il fut réuni à celui de Saint-Lazare, et tous deux furent confirmés, ainsi réunis, par Louis XIV, en avril 1664. La croix est émaillée de pourpre et de vert, bordée d'or, onglée en quatre fleurs de lis de même. Le ruban est de pourpre moiré et la devise: *Dieu et mon roy*. Ces ordres sont avoués en France.

CHAPITRE IV.

ORDRES ANGLAIS.

Les ordres anglais sont ceux de la Jarretière,

du Bain, de Saint-Patric, de Saint-André ou du Chardon et des chevaliers bacheliers.

L'ordre de la Jarretière est sans contredit un des plus anciens, des plus nobles et des plus recherchés de toute la chevalerie. Ses chevaliers et ses compagnons sont généralement des rois, princes ou pairs. Son origine est fort incertaine. Quelques-uns le font remonter à Richard qui, au siége de la ville d'Acre, aurait fait attacher des bandes de cuir à la jambe de ses principaux officiers pour qu'ils pussent se reconnaître. D'autres pensent que le mot anglais de *garter*, jarretière, avait été donné en mot d'ordre à la bataille de Crécy, ou bien qu'Édouard III y avait fait attacher sa jarretière au bout d'une lance pour servir de signe de ralliement. Cependant l'opinion vulgaire est que le roi Édouard, se trouvant à un bal avec la comtesse de Salisbury qu'il aimait passionnément, avait remarqué que la dame perdait une de ses jarretières; il la ramassa. Les courtisans sourirent et la comtesse rougit, mais le roi s'écria: « *Evil to him that thinks evil* » *Honni soit qui mal y pense*, en ajoutant que ceux qui s'étaient moqués de la jarretière seraient fort honorés de la porter. En effet, il fonda en 1347 l'ordre de ce nom dont il n'y eut d'abord que vingt-six membres; mais on en compte aujourd'hui trente-deux. Le roi d'Angleterre est

toujours souverain de l'ordre et les officiers sont : le prélat qui est toujours l'évêque de Winchester, le chancelier qui est l'évêque de Salisbury, le secrétaire le doyen de Windsor, le roi des armes est le porteur de la Verge noire. Les insignes de l'ordre sont la jarretière, le manteau, le chapeau, un saint Georges et le collier. Ces deux derniers ont été ajoutés par Henri VIII, et depuis on a encore donné aux chevaliers le droit de porter une étoile sur le côté gauche. La jarretière est portée à la jambe gauche au-dessous du genou et porte la devise : *Honni soit qui mal y pense*, brodée dessus. Ces insignes sont de la plus grande richesse.

L'ordre du Bain est un ordre militaire et royal d'Angleterre qui a pris son nom de ce que les chevaliers, avant d'être investis de cette dignité, devaient être purifiés par le bain, cérémonie qui remonte à la plus haute antiquité. Le nombre des dignitaires de l'ordre du Bain est de trente-huit, le roi y compris. Les insignes sont un justeaucorps fourré, de pourpre, bordé et doublé de blanc, avec un manteau de mêmes couleurs et orné sur l'épaule gauche de la décoration qui consiste en trois couronnes impériales entourées de la devise : *Tria juncta in uno ; trois réunies en une seule*, placées sur un cercle de gueules avec des rayons qui partent du centre. Sur le cœur, les chevaliers portent en outre l'étoile.

Les couronnes font allusion au roi d'Angleterre qui réunit sur sa tête celles des trois royaumes.

L'ordre de Saint-Patric est l'ordre le plus illustre d'Irlande, dont le roi est le chef, le lord lieutenant d'Irlande ou vice-roi en est le grand maître et les chevaliers doivent appartenir à la première noblesse. Les insignes sont l'étoile, le collier, avec un joyau suspendu, autour duquel sont ces mots : *Quis separabit? Qui nous séparera,* jeu de mots qui s'applique à la fois à l'union de l'Irlande au trône de l'Angleterre et à l'union que les Irlandais conservent entre eux. L'église de St-Patric, patron d'Irlande, à Dublin, est garnie de tous les insignes des membres de cet ordre.

L'ordre de Saint-André ou du Chardon est l'ordre national de l'Ecosse, et le roi d'Angleterre est le chef; les chevaliers sont choisis parmi les personnes d'un rang fort élevé. L'étoile, le collier auquel est suspendue une pierre précieuse avec ces mots : *Nemo me impune lacessit, personne ne me tourmente en vain,* sont les insignes. Cette devise fait allusion aux piquants du chardon, plante nationale de l'Écosse et son emblème.

Les *chevaliers bacheliers* d'Angleterre forment le plus ancien et le moins élevé des ordres de la Grande-Bretagne. On les appelle simplement chevaliers. Le mot de *bacheliers* vient de *bas-chevalier,* parce qu'ils n'étaient

par aussi riches que les *bannerets* ou chevaliers à *bannières* carrées.

CHAPITRE V.

ORDRES DE DIFFÉRENTS PAYS.

Nous donnerons encore l'énumération de quelques ordres de puissances européennes, en suivant l'ordre alphabétique des noms des nations qui les possèdent.

En *Autriche,* où se confère l'ordre de la Toison d'or, dont nous avons parlé plus haut, on compte encore celui de *Marie-Thérèse* qui a laissé en Belgique de si glorieux souvenirs. L'ordre a trois classes; les grands-croix, les commandeurs et les chevaliers; l'Empereur en est le grand maître. La faveur, la naissance, la religion, l'ancienneté ou le rang ne peuvent servir de titres pour l'obtenir; il n'est accordé qu'au vrai mérite militaire, et une action d'éclat est la condition requise. La croix est à quatre branches pâtées, d'or, émaillées de blanc; au centre un cercle blanc avec le monogramme : *Fortitudini* (à la valeur), et une barre transversale blanche sur un fond de gueules. La plaque des croix de même que la croix, mais de plus entre les branches trois couronnes de chêne très-serrées et un liséré d'or qui lie les branches entre elles. Au revers

de la croix des chevaliers est le chiffre impérial. Le cordon est rouge et blanc.

L'*ordre de St-Étienne*, celui de *Léopold d'Autriche* et celui d'Elisabeth-Thérèse, appartiennent aussi à cette puissance.

Le duché de *Bade* compte trois ordres : celui *de la Fidélité* institué par le margrave Charles Guillaume de Baden-Durlach, le 17 juin 1715, en commémoration de la fondation de Carlsruhe; celui du *Mérite militaire de Charles-Frédéric* et enfin l'ordre du *Lion de Zaehringen*. Ce dernier a été institué le 26 décembre 1812. Le médaillon représente des ruines du château des ducs de Zaehringen, ancêtres du duc de Bade, au revers un lion d'or, regardant à gauche sur un fond de gueules. Le ruban est moitié vert, liséré d'orange. La croix est à quatre branches émaillées de sinople et des branches à feuilles d'or entre elles.

Bavière. Un des plus anciens ordres est celui de *St-Antoine* établi en 1381 par Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande. C'est un ordre militaire fondé pour s'opposer aux musulmans et ayant un caractère religieux, car les chevaliers devaient être ecclésiastiques; ils portaient deux T (nommés *tau* du nom grec de la lettre) l'un sur l'autre, une ceinture d'ermite bleue en cercle bordée d'or avec le fermail à gauche, en sa partie infé-

rieure; et à droite, au même niveau, une béquille avec une clochette aussi d'or; cette béquille était posée en bande sur le premier tau. Cet ordre est éteint.

La Bavière compte aujourd'hui les *ordres de St-Hubert, de St-Georges,* l'*ordre royal militaire de Maximilien-Joseph* celui du *mérite civil de la Couronne de Bavière* et enfin l'*ordre de chevalerie de St-Michel.*

Le premier a été fondé en 1444, en mémoire de la victoire de Gerhard V sur son cousin Arnold, remportée à Ravensberg en Westphalie. La croix a quatre branches émaillées de blanc et mouchetées d'or; trois rayons d'or entre chaque branche; l'exergue, *in trau vast* (persévérant dans la fidélité), et de l'autre côté l'image de St-Hubert. Le cordon est rouge liséré de vert.

La *croix de St-Georges* remonte aux croisades du XII^e^ siècle. La croix représente la S^te^-Vierge dans des nuages et placée sur le croissant, et entre les branches de la croix à huit rayons blancs émaillées d'azur les lettres V. I. B. I. qui signifient *Virgini Immaculatæ Bavaria Immaculata* (à la Vierge immaculée la Bavière sans tache). Le cordon est bleu liséré de blanc.

Le *Brésil* a trois ordres: 1° *Ordre de Pierre;* 2° *Ordre de la croix du Sud;* 3° *Ordre de la rose.* Le premier a été fondé

par Pierre Ier. Il ne s'accorde qu'aux souverains et n'a qu'une classe. Le médaillon blanc représente un phénix tenant dans ses serres une couronne; sur l'estomac un écusson blanc avec les lettres P. I. (Pierre, Empereur). Un cercle bleu entoure ce centre et porte l'exergue : *Fundator del imperio dal Bresil.* La croix est à cinq branches pointues et entre elles des rayons. Le ruban est vert liséré de blanc.

L'*Ordre de la croix du Sud* est fondé par Pierre I. La croix est à cinq branches émaillées de blanc et pâtées. Le buste de l'empereur au milieu en or avec l'exergue *Petrus I Brasilia Imperator*, et entre les branches une couronne de laurier. La croix s'attache à une couronne impériale et à un ruban bleu. Le revers a la devise : *præmium bene meritum*, et un fond d'azur avec la constellation du Sud formée de quatre étoiles.

L'*Ordre de la rose* a été fondé aussi par Pierre I, le 17 octobre 1819, à l'occasion de son mariage avec Amélie de Leuchtenberg. La croix a cinq branches pointues liées ensemble par une couronne verte émaillée de roses. Le centre porte les lettres P. A. (Pierre et Amélie), et la devise est : *Amor et fidelios.* Le cordon est rose liséré de blanc.

L'ancien pays de *Clèves* avait un ordre fort singulier; c'est l'*ordre des fous*, institué en 1380 par Adolphe, comte de Clèves; on dit

que malgré son nom, il était destiné à entretenir l'union entre les nobles du pays. L'insigne était un fou d'argent qu'on portait sur le manteau; le dimanche après la fête de St-Michel, les confrères s'assemblaient à Clèves et se régalaient à frais communs; on apaisait les querelles dans cette circonstance. Cet ordre est, comme on le pense bien, supprimé.

Le *Danemark* possède *l'ordre de l'Eléphant*, fondé par Christiern Ier et selon d'autres par Canut VI, à l'occasion des croisades. Le bijou de l'ordre est un éléphant d'or, émaillé de blanc, chargé d'une tour d'argent maçonnée, de sable, sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs. Le tout est orné de diamants et pend à un ruban bleu ondé. Le manteau de velours cramoisi, porté dans les grandes cérémonies, comme en Angleterre, est doublé de satin blanc et orné d'une croix en broderie entourée de rayons. Cet ordre ne se confère qu'à des personnes de haute naissance ou d'un grand mérite.

En 1672, Christian V, roi de Danemark, fonda l'*ordre de la Fidélité* composé de dix-neuf principaux seigneurs et officiers du royaume; ils portent au cou une croix blanche attachée à un ruban blanc et rouge; cette croix rappelle celle qui apparut miraculeusement au roi Valdémar dans sa guerre contre les païens de Livonie. Il est éteint.

L'Espagne eut son *ordre de la Bande*, ordre militaire, fondé en 1332 par Alphonse XI, roi de Castille. Il avait pour but la guerre contre les infidèles. Les familles nobles pouvaient seules en être, et il fallait avoir été employé dix ans à la cour ou avoir servi pendant le même nombre d'années dans l'armée.

L'Ordre de St.-Jacques de l'épée est encore un ordre militaire d'Espagne. « Il commença en 1170 sous le règne de Ferdinand II, roi de Léon et de Galice, dit le Dictionnaire des origines; le but de son institution fut d'empêcher les courses des Maures qui troublaient les pèlerins de St.-Jacques de Compostelle. C'est le plus considérable des ordres militaires d'Espagne; il possède lui seul plus de villes, de châteaux et de biens que ceux d'Alcantara et de Calatrava, puisqu'il a seul deux villes et cent soixante-dix-huit bourgs ou villages. Les chevaliers font preuve de quatre races de chaque côté; la noblesse maternelle n'était pas nécessaire jusqu'en 1653, qu'elle fut exigée. Autrefois ils étaient véritablement religieux et faisaient vœu de chasteté. Alexandre III leur permit de se marier. Ils ne font plus que les vœux de pauvreté, d'obéissance et chasteté conjugale, auxquels depuis l'an 1652 ils ajoutent celui de défendre l'immaculée conception de la Vierge. Leur habit de cérémonie est un manteau blanc avec une croix

rouge sur la poitrine ; la croix est en forme d'épée fleurdelisée par les pommeaux et les cloisons. Le pape Adrien VI réunit la grande maîtrise de cet ordre à la couronne d'Espagne, en faveur de Charles V ; et les rois d'Espagne, ses descendants, ont conservé après lui le titre de grand maître de St-Jacques, comme un des plus beaux droits de leur couronne, à cause des riches revenus et du grand nombre de belles commanderies dont il leur donne la disposition. Le nombre de chevaliers de St-Jacques était beaucoup moindre autrefois qu'il n'est depuis plus d'un siècle. Il n'y en avait d'abord que d'une noblesse très-ancienne. Tous les grands cependant ont souhaité d'y être reçus, plutôt que dans l'ordre de la Toison d'or, parce qu'ils espèrent parvenir par là aux commanderies et que cette dignité leur donne dans toute l'Espagne, et particulièrement en Catalogne, des priviléges considérables. »

L'*Ordre d'Isabelle la catholique* a été fondé en Espagne par le roi Ferdinand VII, en 1814, pour récompenser les services rendus à la nation et à ses souverains par des étrangers et surtout aux colonies de l'Espagne. La croix est pâtée, ondulée, à quatre branches émaillées de pourpre et d'or, et entre les branches il y a des rayons d'or. Au centre, se trouvent représentées en émail les colonnes d'Hercule qui étaient, comme on sait, les pièces principales

des armoiries de l'empereur Charles-Quint, avec ces mots : *plus ultra*, *plus outre*, faisant allusion à l'étendue de son empire et à ses possessions américaines situées dans ce monde inconnu aux anciens qui avaient placé aux colonnes d'Hercule les limites de l'univers. Le cordon de l'ordre est blanc liséré d'orange. L'ordre d'Isabelle la catholique est un de ceux qui confèrent la noblesse personnelle.

L'Espagne compte en outre les ordres *militaires de St.-Jean-Baptiste ou de Malte*, qui prend son origine dans la compagnie de quelques marchands d'Amalfi qui obtinrent du calife d'Egypte Bomentor Monstensaf la permission de construire à Jérusalem une église qui fut achevée en 1048; *l'ordre militaire de chevalerie de Calatrava; militaire de chevalerie d'Alcantara; militaire de chevalerie de Notre-Dame de Montèsot, de Charles III, de la reine Marie-Louise, de St.-Ferdinand, de Saint Hermenegilde.*

L'Espagne a encore 30 médailles ou croix de mérite.

La *Hollande* a les ordres suivants :

Ordre militaire de Guillaume.

Cet ordre a été institué par arrêté du 30 avril 1815.

Le roi en est le grand maître. La grande maîtrise est inséparable de la couronne des Pays-Bas.

L'ordre se compose de quatre classes de chevaliers : les grand' croix, les commandeurs, les chevaliers de 3e et de 4e classe.

La décoration consiste en une croix blanche émaillée, à huit coins, surmontés de perles d'or, avec ces mots : *voor moed, beleid, trouw.*

La croix de Bourgogne composée de branches de laurier passe entre les branches de la croix.

Le tout surmonté d'une couronne royale pend à un ruban orange avec deux raies bleues.

Les grand' croix portent une plaque, et la décoration attachée à un ruban passé en écharpe de gauche à droite.

Les commandeurs portent une croix brodée sur le côté gauche de l'habit, et la décoration en sautoir.

Les deux autres classes portent la croix à la boutonnière.

Les militaires de terre et de mer, qui n'ont pas le rang d'officier, reçoivent aussitôt qu'ils sont nommés officiers de 4e classe une augmentation de solde, ordinairement de la moitié, et l'augmentation est redoublée quand un chevalier de 4e classe est nommé chevalier de 3e.

Ordre du lion belgique.

L'ordre du lion belgique est un ordre de mérite civil, créé le 29 septembre 1815, sur la proposition du roi.

La grande maîtrise est attachée à perpétuité à la couronne des Pays-Bas.

L'ordre se compose de trois classes : grand' croix, commandeurs, chevaliers. Toutes les nominations appartiennent au roi grand maître.

Les grand' croix portent la plaque sur le côté gauche de l'habit, et la décoration en écharpe, attachée à un ruban bleu nassau, à deux raies oranges.

Les commandeurs, la croix brodée sur le côté gauche de l'habit, et la décoration en sautoir.

Le chevalier, la décoration à la boutonnière.

Ceux qui par des actions utiles, par le dévouement, ou des actes d'humanité, mériteraient d'obtenir une distinction, pourront être agrégés à l'ordre, sous la dénomination de frères.

Les frères portent au lieu de la croix une médaille d'argent, portant d'un côté l'emblème de l'ordre, sur le revers la devise *virtus nobilitat*, attachée à un ruban bleu partagé par une raie orange : ils jouissent d'une pension de 200 fl., dont la moitié réversible à leurs veuves.

La qualité de chevalier ne peut se perdre que par un jugement flétrissant.

Medaille voor trouw en dienst.

Fondée par ordonnance du 19 février 1825 : de bronze pour douze années de service, d'argent pour vingt-quatre. Elle se porte à la boutonnière.

Médaille de Java.

Fondée par ordonnance du 27 juin 1831, en faveur des militaires qui ont participé aux campagnes de Java 1825-1830. Elle se porte à la boutonnière.

Croix de Hasselt.

Cette croix, faite du métal des canons pris le 8 août 1831, a été fondée le 12 septembre 1831, et distribuée sans exception aux militaires de tout grade qui ont pris part à l'affaire de Hasselt.

Médaille d'Anvers.

Cette médaille a été fondée par décret du 31 mai 1833 et confiée aux militaires qui se distinguèrent à la défense de la citadelle d'Anvers en décembre 1832.

Boucle en bronze.

Fondée par décret du 31 mai 1833 pour distinguer les actions honorables.

Ordre teutonique.

Le bailliage d'Utrecht était un des douze dont se composait l'ordre. Ce bailliage fut érigé par les dons d'un gentilhomme munstérien, nommé

Suedere, seigneur de Dingçje et de Ringenberg, et de son épouse *Béatrix.*

Le bailliage d'Utrecht fut arraché à l'obéissance du grand maître à l'époque où la réforme fut introduite dans les Provinces-Unies. Les états de la province prirent dès l'an 1580 le bailliage sous leur protection, à condition que le grand commandeur n'obéirait plus qu'aux états, qu'il purgerait l'ordre de ses prêtres, qu'on n'y admettrait plus que des membres de la nouvelle religion, et qu'il engagerait les commandeurs à se marier.

Les différents gouvernements qui depuis 1795 se succédèrent aux Pays-Bas laissèrent l'ordre en repos, jusqu'au décret impérial du 27 février 1811 qui en prononça la suppression.

Après le retour de la maison d'Orange, le roi proposa le rétablissement du bailliage, et cette loi fut votée par les états généraux le 8 août 1815.

Les preuves ne consistent qu'en quatre quartiers.

Naples a l'ancien *ordre de l'Hermine,* fondé en 1464 par Ferdinand. Il a pour insigne un collier d'or auquel pend une hermine, avec cette devise : *Malo mori quam fœdari,* j'aime mieux mourir que d'être souillée.

La *Pologne* avait *l'ordre de l'aigle blanc* institué par Uladislas V en 1625, à l'occasion

du mariage de son fils Casimir. Une chaine d'or d'où pendait un aigle d'argent couronné en était les insignes. En 1705 Frédéric-Auguste, roi de Pologne, électeur de Saxe le renouvela; il lui donna pour insignes une croix d'argent à huit pointes émaillées de gueules, avec quatre flammes de même aux angles; au centre est un aigle couronné d'argent ayant sur l'estomac une croix environnée de trophées. Le collier est formé d'aigles couronnés, en argent; la croix a un chaînon et une couronne royale en diamants; le ruban est bleu et les chevaliers le portent sur l'épaule gauche.

Avant la chute de la Pologne, l'ordre le plus répandu était celui du *courage militaire* (virtutis militaris), fondé en 1796 par Stanislas-Auguste. Il avait quatre classes de dignitaires: les grands cordons, les commandeurs, les officiers et les chevaliers. La croix est à quatre branches, émaillée avec la devise: *virtuti militari* divisée sur les branches et de l'autre côté les chiffres de *Stanislas Augustus, rex*. Le cordon est bleu liséré de noir.

Le *Portugal* a un très-grand nombre d'ordres. En 1171, Alphonse-Henri, roi de ce pays, fonda l'ordre de l'*aile de St. Michel*, pour commémorer la victoire qu'il remporta sur le roi de Séville et les Sarrasins. Il avait invoqué l'intercession de St.-Michel dans la bataille, et ce fut pour lui l'idée de prendre l'aile du saint

pour insigne ; l'aile est de pourpre, placée la pointe en bas sur un cercle à huit pointes, quatre droites en croix, quatre ondées et aiguisées en sautoir ; le tout d'or en forme d'étoile. Le nom de Michel en hébreu signifie *qui est Dieu? quis est Deus?* c'était la devise de l'ordre.

L'*Ordre militaire du Christ* est celui des Templiers dont il est la suite. La mutation du nom fut autorisée en 1317 par le pape Jean XXII à Denis, roi de Portugal. La croix est à quatre branches pâtées, l'inférieure très-longue en or émaillée de gueules et au milieu de blanc ; elle est suspendue à une étoile à huit rayons blancs ; entre elles des rayons d'or ; un cœur de gueules, flamboyant, entouré de la couronne d'épines et une croix d'or qui sort des flammes. Le cordon est rouge

L'*Ordre de la Tour et de l'Épée* fondé en 1459 par Alphonse V, a une croix à sept rayons d'azur. Le huitième rayon est caché par une tour d'or, et au centre une épée courbée avec une couronne de laurier oblique. Le cordon est bleu foncé, la devise de l'ordre : *valor e lealdade* (vaillance et fidélité).

Les *ordres de la conception ou de Villa-Vicosa* et celui de *Ste. Isabelle* appartiennent aussi au Portugal.

La *Prusse* possède un grand nombre de distinctions de ce genre. L'ordre de l'*Aigle noir* a été institué par Frédéric, électeur de

Brandebourg, le 18 janvier 1701, c'est-à-dire peu de temps après après avoir été couronné roi de Prusse. La croix est d'or, à huit pointes, émaillée d'azur, à quatre aigles de sable dans les angles : au centre les lettres F. R. en chiffre (*Fredericus rex, Frédéric roi*). Le collier est une chaîne d'or soutenant des cercles aussi d'or, et chacun écartelé d'un F et d'un R; en chaque écartelure, des couronnes électorales sur les cercles extérieurement. Entre eux, des aigles de sable; le tout enrichi de diamants. Les chevaliers portent sur l'épaule gauche un ruban orangé.

Le 4 janvier de la même année, le même souverain institua l'*ordre de la Fidélité*. La croix est émaillée d'azur; au centre le chiffre F. R., et aux angles l'aigle de Prusse émaillé de sable. Le ruban est aussi orange et les chevaliers le portent en écharpe, depuis l'épaule gauche jusqu'à la hanche droite, sur l'habit. Ils ont en outre sur le côté gauche une croix brodée en argent, en forme d'étoile; au milieu est un aigle en or sur un fond orange; dans une de ses serres, l'oiseau royal tient une couronne de laurier et dans l'autre, une foudre avec la devise: *suum cuique* (à chacun le sien). Ces mots sont brodés en or.

L'*Ordre de l'Aigle rouge* ou de *l'Aigle de Brandebourg* a été fondé en 1705. La croix est à quatre branches émaillées de blanc; au

centre un aigle rouge, et d'après le rang, une couronne de chêne seule ou avec un cercle et l'inscription : *sincère et constanter* et des feuilles de chêne au nombre de six. Le cordon est blanc à bandes oranges.

L'*Ordre du mérite militaire*, celui de *Saint-Jean* et celui de *Louise* sont aussi de Prusse.

Les *États romains* ont eu et ont encore plusieurs ordres fondés par les papes. Tel fut l'*ordre du Lys* fondé en 1546 par le pape Paul III. Il n'y avait d'abord que quarante chevaliers chargés de défendre les États du pape contre ses ennemis; ils donnaient à leur souverain un cadeau de cinquante mille écus, mais chacun jouissait d'une rente de trois mille écus hypothéquée sur l'État. Ils portaient sur la poitrine une médaille d'or à l'image de Notre-Dame-du-Chesne d'un côte, et de l'autre ayant un lis bleu d'azur sur un fond d'or avec l'exergue: *Pauli III, pontificis maximi munus.* Paul IV confirma cet ordre et lui donna le premier rang parmi les autres, en 1556; il porta le nombre des chevaliers à 350. Ils soutiennent le dais sous lequel marche le Souverain-Pontife.

Sixte V institua l'ordre de *Notre-Dame de Lorette* en 1586; les chevaliers faisaient la guerre aux corsaires et gardaient la ville de Lorette. Ils étaient au nombre de deux cents et portaient l'éperon doré. Un de leurs droits

quatre flammes émaillées couleur de feu.

Les *Ordres de Sainte Catherine, Saint Alexandre Newski, de Saint Georges, Saint Wolodimir, Sainte Anne, etc.*, appartiennent à la Russie.

En *Saxe* on trouve l'ordre *de St.-Henri*, ordre militaire institué par l'électeur de Saxe le 7 octobre 1736, en commémoration de son électorat. Le patron est l'empereur St.-Henri. La croix a huit pointes, au centre le buste de St.-Henri et au revers l'inscription: *Pietati et virtuti bellicæ*, c'est-à-dire, *à la piété et à la valeur guerrière*. Le cordon est d'argent et le ruban de velours cramoisi.

L'*Ordre de la maison ducale Ernestinienne de Saxe* a été fondé le 25 décembre 1833, au nom de Joseph, duc de Saxe, prince héréditaire de Saxe-Altenbourg, par les princes Frédéric Ernest et Bernard de Saxe. La croix est octogone, en émail blanc, bordée en or, avec un bouton d'or sur chacune des huit branches, et entre ces dernières des lions d'or dont deux sont de sable et deux rouges. Au milieu de l'avers de la croix se trouve un écusson d'or avec l'image du duc Ernest le Pieux, entouré d'un anneau en émail bleu avec la légende en or: *Fideliter et constanter*. Cet anneau est entouré d'une couronne de chêne (hormis sur la décoration décernée aux étrangers). Elle est verte et garnie de rubans d'or.

Sur le revers de la croix se trouvent au milieu les armes de la maison de Saxe, une couronne de rue, entourée d'un anneau en émail bleu avec l'indication du jour de la fondation de l'ordre, en lettres et en chiffres d'or. Le ruban est moiré rouge avec un liséré vert.

La *Sardaigne* confère l'ordre militaire de l'*Annonciade* dont l'histoire est obscure. On dit qu'une dame présenta en 1355 à Amédée VI, comte de Savoie, un bracelet de ses cheveux tressés en lacs d'amour. Le collier fut, ajoute-t-on, à cause de cela, fait de lacs d'amour, entrelacés des quatre lettres F. E. R. T., que quelques-uns traduisent par *Frappez, Entrez, Rompez Tout*. Cependant, d'autres prétendent qu'Amédée VI fonda cet ordre en honneur des quinze mystères de Jésus-Christ et de sa mère. Les victoires d'Amédée V, son aïeul, n'auraient pas non plus été étrangères à la création de cet ordre, et les lettres en question signifieraient *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, rappelant la levée du siége de Rhodes qu'Amédée fit faire aux Sarrasins en 1310. Les quinze mystères auraient autorisé Amédée à créer quinze chevaliers. L'ordre fut installé le 22 septembre 1355, jour de la fête de St.-Maurice, patron de la Savoie, et Amédée VIII, devenu pape sous le nom de Félix V, changea l'image de St.-Maurice en celle de la Vierge, et le nom de l'ordre en celui de l'Annonciade. Ces chan-

gements eurent lieu au concile de Bâle en 1434. Charles III, duc de Savoie, ajouta, en 1518, des roses émaillées de rouge et de blanc aux lacs d'amour. Le grand collier des chevaliers pèse deux cent cinquante écus d'or. L'image de la Vierge est entourée des paroles de la salutation angélique.

Il y avait jadis en *Suède* l'ordre de l'*Amaranthe* fondé en 1653 par la célèbre reine Christine, mais l'ordre cessa d'exister même avant la mort de la fondatrice, c'est-à-dire avant 1689. Les chevaliers portaient une médaille ovale en or, émaillée de rouge et portant au centre un A et un V en chiffre; au-dessus une couronne de laurier avec la devise: *Dolce nella memoria* (le souvenir en doux). Le ruban était couleur de feu et le bijou garni de diamants. La circonstance qui fit créer cet ordre est assez singulière. Tous les ans, en Suède, il y avait un jour de fête populaire, le *Wirtschaft*, où l'on passait la journée en danses et en festins. Le peuple l'appelait la fête de l'hôtellerie. Christine en changea le nom en *fête des dieux*, et ordonna que les seigneurs et dames de la cour y représenteraient chacun une divinité; on tirait au sort pour les déterminer. Les dieux improvisés se faisaient servir par l'élite de la jeune noblesse aussi déguisée. Christine y prit le nom d'*Amaranthe* ou *Immortelle*, et porta un vêtement

superbe, couvert de diamants que vers la fin du repas elle distribuait aux convives.

Les *ordres des Séraphins, de l'Epée, de l'Etoile polaire, de Wasa, de Charles XIII* sont ceux qui se donnent aujourd'hui en Suède. L'ordre de l'*Etoile polaire* est fort ancien. Le roi Frédéric I, le 28 avril 1748, le tira de l'oubli où il était tombé. Il est destiné à récompenser les vertus civiques, la science, le dévouement à la chose publique. Le nom suédois, dit le Brevet, ne doit pas plus perdre de son éclat, que l'étoile polaire ne doit descendre sous l'horizon. La croix est blanche à quatre branches bifurquées terminées par des boutons; entre elles quatre couronnes d'or, et au centre un cercle d'azur avec la croix polaire blanche et la devise *occasum nescit* (elle ne descend pas sous l'horizon). Une croix royale attache le bijou à un cordon de soie noire moirée.

La *Suisse* eut l'ordre de l'*Ours* dès 1220; il fut créé par Frédéric II, l'empereur, pour récompenser les services de l'abbé de St. Gall et les suisses qui lui avaient été favorables lors de son avénement à l'empire. La principale noblesse du pays faisait partie de l'ordre dont le bijou était une médaille d'argent portant un ours de sable en passant sur terrasse de sinople; elle était suspendue à une chaine d'or. En 1305, on ajouta une branche de chêne en retorte,

en honneur des trois fondateurs de la liberté des Suises : Walter Furst, Werner Stauffacher et Arnold de Melchtal.

Le Suisse actuellement n'a que des marques d'honneur militaire.

CHAPITRE VI.

ORDRES MILITAIRES ET CIVILS EXISTANTS ACTUELLEMENT DANS LES DIVERS ÉTATS DE L'EUROPE.

La liste suivante des ordres et des décorations donne la statistique actuelle des associations héraldiques de l'Europe ; elle est extraite du Journal de la société de statistique universelle, mais nous l'avons complétée par des renseignements nouveaux.

Russie : Ordres de Saint-André ; — de Sainte Catherine ; — de Saint Alexandre-Newski ; — de Saint Georges ; — de Saint Wladimir ; — de Saint Jean du mérite militaire.

Boucle pour service irrépréhensible ; — médailles pour diverses campagnes.

Pologne : Ordres de l'aigle blanc ; — de Saint Stanislas ; — croix militaire.

Suède : Ordres des Séraphins ; — de l'Epée ; — de l'Etoile polaire ; — de Wasa ; — de Charles XII.

Deux médailles.

Danemark : Ordres de l'Eléphant ; — de Dannebrog.

Trois médailles.

Prusse : Ordres de l'Aigle noir ; — de l'Aigle

rouge ; — du Mérite de Saint Jean ; — de Louise ; — de la Croix de fer.

Autriche : Ordres de la Toison d'Or ; — de Marie Thérèse ; — de Saint-Étienne ; — de Léopold ; — de la Couronne de fer ; — d'Élisabeth-Thérèse ; — de la Croix étoilée ; — de l'ordre Teutonique ; — de Saint Jean de Jérusalem ; — de Malte ; — de Saint Jean Baptiste.

Médaille de vertu militaire ; — la croix d'or et d'argent pour les ecclésiastiques qui se distinguent à la guerre ; — La médaille d'honneur civil, marque des vétérans.

Bade : Ordres de la Fidélité ; — du mérite militaire ; — du Lion.

Médaille du mérite militaire (distinction de service).

Bavière : Ordres de Saint-Hubert ; — de Saint Georges ; — militaire de Maximilien ; — du Mérite civil ; — de Saint-Michel ; — royal de Louis ; — de Thérèse ; — d'Élisabeth.

Brunswick : Ordre d'Henri le Lion.

Croix de mérite (distinction militaire).

Hanovre : Ordre des Guelfes.

Hesse Électorale : trois décorations.

Hesse Ducale : deux décorations.

Saxe : Ordres de la couronne de Saxe ; — de Saint Henri ; — du Mérite civil.

Une médaille.

Wurtemberg : Ordres de l'Aigle d'or ; — du mérite militaire ; — du mérite civil ; — de la couronne de Frédéric.

Une médaille.

Hollande : Ordres militaire de Guillaume ; — du Lion Néerlandais (Lion belgique).

C'était la formule ordinaire. On se battait d'abord seul à seul, et puis troupe contre troupe ; et après le combat, les juges adjugeaient le prix *au meilleur chevalier de l'épée.* Ensuite on le conduisait en pompe à la dame du tournoi, de laquelle il recevait un présent.

En Allemagne, on tenait tous les trois ans les tournois solennels qui faisaient preuve de noblesse. Le gentilhomme qui y avait assisté deux fois était suffisamment *blasonné*, c'est-à-dire proclamé à son de trompes et reconnu pour noble ; et il avait droit de porter en cimier deux trompes, que l'on a quelquefois mal à propos confondues avec des trompes d'éléphants, introduites parmi les meubles du blason, sous le nom de *probosciées*.

On sait qu'en France il n'y eut plus de véritables tournois après celui où Henri II fut tué par Montgommery. Les Montgommery étaient une ancienne famille normande qui a une branche en Angleterre. Quelques personnes avaient remarqué comme d'un mauvais augure pour le tournoi de lord Eglington, qui a eu lieu en 1839, le nom de sa mère, lady Montgommery. Mais les dispositions superstitieuses n'ont eu à cet égard la satisfaction d'aucun grave accident.

Ces détails sont extraits en partie de l'ouvrage du Père Menestrier, un des auteurs les plus recommandables de la science héraldique.

TABLE DE LA PREMIÈRE PARTIE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DE L'ART HÉRALDIQUE,

TENANT LIEU D'UN DICTIONNAIRE ABRÉGÉ DU BLASON, EXPLIQUANT PAR LE RENVOI AU TEXTE PLUS DE TROIS CENT CINQUANTE TERMES SPÉCIAUX.

A.

Abaissé, p. 33, 37.
Abaissement, p. 31.
Abattement, p. 31.
Abbé (mitre d'), p. 56.
Abeilles, p. 29.
Abondance, p. 14.
Affliction, p. 15.
Al-lazard, p. 13.
Alesé (chevron), p. 37.
Alesée (croix), p. 38.
Alliance (armoiries d'), p. 6.
Améthyste, p. 13.
Amour, p. 14.
Ancrée (croix), p. 39.
Anglée (croix), p. 39.
Angon, p. 29.
Anillée (croix), p. 39.
Animaux, p. 49.
Anneau (de chevalier), p. 25.
Annelet, p. 25, 45.
Appointé (chevron), p. 37.
Archevêque (mitre d'), p. 56.
Argent, p. 12.
Armé, p. 65.
Arméniens, p. 17.
Armes, p. 2.
Armoiries, p. 2.
Aronde, p. 22.
Art héraldique, p. 1.
Attente (en), p. 50.
Augmentation, p. 31.
Autorité, p. 16, 17.
Azur, p. 12.

B.

Bande, p. 22, 32.
Bandé (chef), p. 33.
Bandelette, p. 35, 63.
Baron (couronne de), p. 58.
Barre, p. 32, 36.
Barré, p. 36.
Barrière, p. 38.
Base, p. 10.
Basilic, p. 49.
Bâton, p. 35.
Beauté, p. 13, 14.
Besant, p. 15.
Billettes, p. 45.

Blason, p. 1, 2.
Blasonner, p. 65.
Blanc, p. 12.
Blancheur, p. 12.
Bleu, p. 12.
Bouclier, p. 2, 9.
Bordures, p. 24.
Bracelet, p. 36.
Bracteatus, p. 48.
Branche, p. 50.
Brisé (chevron), p. 37.
Brisées (armoiries), p. 7.
Brisure, p. 25.
Bronchant, p. 50.
Burelles, p. 36.

C.

Canton, p. 38, 43.
Cantonné, p. 38.
Cardinal (chapeau de), p. 61.
Carnation, p. 15.
Carneau, p. 21.
Casque, p. 33, 57.
Ceinture, p. 36.
Célibataire (armoiries de), p. 72.
Centaures, p. 49.
Chair (couleur de), p. 15.
Chapeaux, p. 60.
Charges, p. 31, 48.
Chargé (chef), p. 33.
Chargées (armes), p. 7.
Chef, p. 10, 32.
Chevron, p. 32, 37.
Cidaris, p. 57.
Clan (chef de), p. 65.
Clechée (croix), p. 39.
Cloisonnet, p. 36.
Communauté (armoiries de), p. 5.
Communes, p. 32.
Comte (couronne de), p. 55.
Concession (armoiries de), p. 5.
Conchylium, p. 13.
Constance, p. 11.
Contre-hermine, p. 17.
Contre-vair, p. 18.
Coronets, p. 53.
Cotice, p. 35.
Cottes d'armes, p. 2, 3.
Couché (chevron), p. 37, 50.
Couleurs, p. 10, 67.
Coupé, p. 19.
Cousu (chef), p. 33.
Courage, p. 12.
Couronnes, p. 51.
Couvre-chef, p. 33.
Cran, p. 21.
Crapauds, p. 29.
Crenelé, p. 21.
Crenellum, p. 21.
Crêtes, p. 62.
Croisette, p. 38.
Croissant, p. 25, 49.
Croix, p. 23, 32, 38.
Crosse, p. 56.

D.

Dauphin (couronne du), p. 54.
Dechiqueté, p. 21.
Décroissant, p. 49.
Denché, p. 21, 33, 39.
Déployé, p. 50.
Devises, p. 63.
Dextre, p. 10.
Diadème, p. 52.
Diamant, p. 14.
Diapré, p. 47.
Diasprum, p. 48.
Dignité, p. 13.
Disposition des armoiries, p. 68.
Domination (armoiries de), p. 4.
Donjonné, p. 50.
Double cloisonnet, p. 37.
Douceur, p. 13.
Dovetail, p. 22.
Dragon, p. 49.

Draps-mortuaires, p. 17.
Duc (couronne de), p. 54.

E.

Ecarteler, p. 23, 39.
Echarpe, p. 35.
Echiqueté, p. 33, 39.
Ecimé (chevron), p. 37.
Eclipsé, p. 49.
Ecus, p. 19.
Ecusson, p. 8, 44.
Electrum, p. 10.
Elévation (armoirie d'), p. 7.
Email, p. 10.
Emanché, p. 33.
Emeraude, p. 14.
Empereur (couronne d'), p. 52.
Empire, p. 16.
Endorse, p. 34.
Engrelé, p. 33, 39.
Engrelure, p. 19, 20.
Enquère (armoiries à), p. 8.
Epée, p. 50.
Eperons, p. 26.
Eradiqué, p. 8.
Espèces d'armoiries, p. 4.
Espérance, p. 14.
Evêque (mitre d'), p. 56.

F.

Failli (chevron), p. 37.
Famille (armoiries de), p. 6.
Fasce, p. 22, 32.
Félicité, p. 13.
Feuillards, p. 59.
Filet, p. 32.
Fils aîné, p. 25.
Flanilée, p. 28.
Flanchi, p. 41.
Flanqué, p. 45.
Flasqué, p. 45.
Fleur de lis, p. 26.
Fleurdelisée (croix), p. 39.
Foi, p. 11.
Force, p. 11.
Fourrures, p. 16.
Franc-canton, p. 43.
Franc-quartier, p. 24.
Fret, p. 43.
Fretté, p. 44.
Fretée (croix), p. 39.
Fructifère, p. 50.
Funèbres (écussons), p. 71.
Fusée, p. 47.

G.

Gargouillé, p. 39.
Giron, p. 42.
Girouette, p. 50.
Gloire (pleine), p. 49.
Goutte, p. 46.
Grandeur, p. 16.
Gringolée (croix), p. 39.
Gueules, p. 12.
Guirlandes, p. 62.
Gul, p. 12.

H.

Hardiesse, p. 12.
Hauriant, p. 50.
Haute (croix), p. 39.
Helmet, p. 57.
Hérault d'armes, p. 4.
Hermine, p. 16.
Herminois, p. 17.
Hhasmal, p. 10.
Honorables (pièces), p. 31.
Houppes, p. 61.
Hydres, p. 49.

I.

Illégitimité, p. 24.

Innocence, p. 12.
Intrépidité, p. 12.
Iris, p. 28.

J.

Jaune, p. 11.
Javelot, p. 29.
Jeunesse, p. 14.
Jouissance, p. 14.
Jupiter, p. 13.

L.

Lambeau, p. 59.
Lambel, p. 25.
Lambrequins, p. 59.
Lapis Lazuli, p. 13.
Larmes, p. 46.
Léopardé, p. 49.
Liberté, p. 13.
Licorne, p. 65.
Lignes, p. 19, 20.
Limbus, p. 44.
Lion, p. 49.
Lis (fleur de), p. 26.
Listels, p. 19.
Livrées, p. 11.
Lorraine (croix de), p. 40.
Lozange, p. 46.
Lozangé, p. 33.
Lune, p. 12.

M.

Macle, p. 47.
Mantlings, p. 59.
Mari (armoiries de), p. 69.
Marques d'honneur, p. 31.
Marquis (couronne de), p. 54.
Mars, p. 12.
Mausolée, p. 24.
Menu-vair, p. 18.
Mercure, p. 13.
Merlette, p. 26.
Merlon, p. 21.
Métaux, p. 11.
Meubler, p. 1.
Milieu (chef du), p. 10.
Mitres, p. 56.
Modestie, p. 15.
Molette, p. 25.
Molinée (croix), p. 30.
Montant, p. 50.

N.

Nageant, p. 50.
Nébulé, p. 20.
Noblesse, p. 13.
Noblesse personnelle, p. 3.
Noir, p. 14.
Nombril (point du), p. 10.

O.

Obscurité, p. 15.
Orange, p. 15.
Ondé, p. 20, 38.
Ondulé, p. 20.
Or, p. 11.
Orle, p. 44.
Ornements, p. 51.

P.

Pairle, p. 43.
Pairs (couronne de), p. 56.
Pal, p. 22, 32, 33.
Paler, p. 34.
Palet, p. 34.
Palissade, p. 20.
Pallea, p. 34.
Pallet, p. 34.
Palus, p. 34.
Papelonné, p. 40, 45.

Parlantes (armes), p. 8.
Partagé, p. 22.
Parti, p. 19, 37.
Partitions, p. 19.
Passant, p. 49.
Passant-gardant, p. 49.
Pate, p. 40.
Patriarchale (croix), p. 40.
Patriarche (mitre de), p. 57.
Patronage (armoiries de), p. 6.
Peau, p. 18.
Pergula, p. 43.
Perle, p. 12.
Pièces honorables, p. 31.
Pile, p. 44.
Plein, p. 40.
Pleines (armoiries), p. 7.
Ploié, p. 38.
Poculum, p. 18.
Point de face, p. 10.
Point d'honneur, p. 10.
Pommeté, p. 40.
Potencé, p. 40.
Pots à l'eau, p. 18.
Pourpre, p. 13.
Prédominante (couleur), p. 19.
Prétention (armoiries de), p. 5.
Prince (couronne de), p. 53.
Princesse (couronne de), p. 54.
Propres (couleurs), p. 15.
Puiné (fils), p. 25.
Puissance, p. 13, 17.
Pureté, p. 11.
Pures (armoiries), p. 7.

Q.

Quarnellus, p. 21.
Quarte feuille, p. 30.
Quartier, p. 23.
Queue d'aronde, p. 22.

R.

Rampant, p. 49.
Rampant-gardant, p. 49.
Rateau, p. 35.
Raute, p. 47.
Recercelé, p. 40.
Recroisetté, p. 40.
Règles du blason, p. 65.
Rempli, p. 40.
Renversement, p. 31.
Repotencé, p. 40.
Resarcelé, p. 40.
Richesses, p. 11.
Roi (couronne de), p. 52.
Rose, p. 29.
Rouge, p. 12.
Ruban, p. 35.
Rubis, p. 12.
Rustre, p. 47.

S.

Sable, p. 14.
Sable de forge, p. 14.
Sanguine, p. 15, 31.
Saphir, p. 13.
Saturne, p. 14.
Sautoir, p. 23, 32, 41.
Scheda, p. 45.
Science héraldique, p. 2.
Science (symbole de la), p. 15.
Semer, p. 68.
Semi, p. 68.
Senestre, p. 10.
Serré, p. 50.
Sinople, p. 14.
Sirènes, p. 49.
Smalto, p. 10.
Soleil, p. 11.
Sous-ordinaire, p. 32.
Soutenu (chef), p. 33.

Espagne : Ordres d'Isabelle la Catholique. 102
— militaire de S^t^ Jean-Baptiste ou de Malte. 103
Autres ordres d'Espagne. 104
Hollande : Ordres de Guillaume. . . . . *ib.*
— du Lion Belgique. . . . . *ib.*
Médailles. 105
Ordre Teutonique. 106
Naples : Ordre de l'Hermine. 107
Pologne : Ordres de l'Aigle blanc. . . . . *ib.*
— du courage militaire. 108
Portugal : Ordres de l'aile de S^t^ Michel. . . . . *ib.*
— militaire du Christ. 109
— de la Tour et de l'Epée. . . . . *ib.*
— de la Conception. . . . . *ib.*
— de S^te^ Isabelle. . . . . *ib.*
Prusse : Ordres de l'Aigle noir. . . . . *ib.*
— de la Fidélité. 110
— de l'Aigle rouge. . . . . *ib.*
Autres ordres. 111
États-Romains : Ordres du Lys. . . . . *ib.*
— de Notre-Dame de Lorrette. *ib.*
— de l'Eperon d'or. 112
— de Grégoire XVI. . . . . *ib.*
Russie : Ordres de S^t^ André. 113
— de S^te^ Catherine. 114
Autres ordres. . . . . *ib.*
Saxe : Ordres de S^t^ Henri. . . . . *ib.*
— d'Ernest. . . . . *ib.*
Sardaigne : Ordre de l'Annonciade. 115
Suède : Ordres de l'Amaranthe. 116
— de l'Etoile polaire. 117
Autres ordres. . . . . *ib.*
Suisse : Ordre de l'Ours. . . . . *ib.*
CHAPITRE VI. Ordres militaires et civils existants actuellement dans les divers états de l'Europe. 118
CHAPITRE VII. Des Tournois. 121

FIN DE LA TABLE.

56.

53.

57.

55.

58.

59.

60.

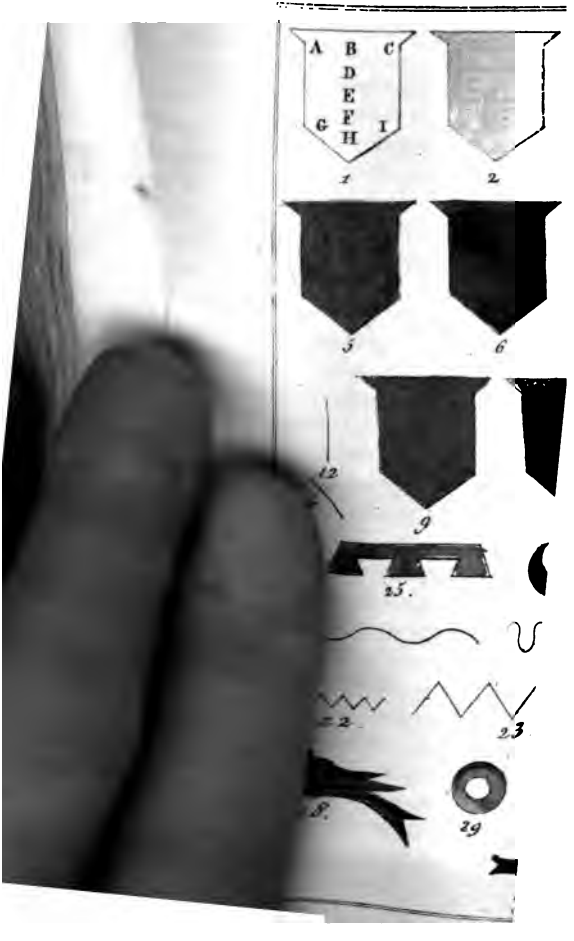
A
B
C
D
E
F
G
H
I
1
2
3
6
12
9
25.
22.
23
28.
29

34.

35.

36.

37.

39.

40.

42.

43.

44.

46.

48.

49.

50.

Espagne : Ordres d'Isabelle la Catholique. 102
— militaire de S^t Jean-Baptiste ou de Malte. 103
Autres ordres d'Espagne. 104
Hollande : Ordres de Guillaume. . . . . *ib.*
— du Lion Belgique. . . . . *ib.*
Médailles. 105
Ordre Teutonique. 106
Naples : Ordre de l'Hermine. 107
Pologne : Ordres de l'Aigle blanc. . . . . *ib.*
— du courage militaire. 108
Portugal : Ordres de l'aile de S^t Michel. . . . . *ib.*
— militaire du Christ. 109
— de la Tour et de l'Epée. . . . . *ib.*
— de la Conception. . . . . *ib.*
— de S^te Isabelle. . . . . *ib.*
Prusse : Ordres de l'Aigle noir. . . . . *ib.*
— de la Fidélité. 110
— de l'Aigle rouge. . . . . *ib.*
Autres ordres. 111
États-Romains : Ordres du Lys. . . . . *ib.*
— de Notre-Dame de Lorrette. *ib.*
— de l'Eperon d'or. 112
— de Grégoire XVI. . . . . *ib.*
Russie : Ordres de S^t André. 113
— de S^te Catherine. 114
Autres ordres. . . . . *ib.*
Saxe : Ordres de S^t Henri. . . . . *ib.*
— d'Ernest. . . . . *ib.*
Sardaigne : Ordre de l'Annonciade. 115
Suède : Ordres de l'Amaranthe. 116
— de l'Etoile polaire. 117
Autres ordres. . . . . *ib.*
Saisse : Ordre de l'Ours. . . . . *ib.*
CHAPITRE VI. Ordres militaires et civils existants actuellement dans les divers états de l'Europe. 118
CHAPITRE VII. Des Tournois. 121

FIN DE LA TABLE.

56.

53.

57.

55.

58.

59.
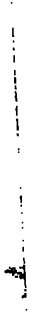
60.